



Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

9^e séance plénière

Vendredi 27 juin 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

*En l'absence du Président, M. Moore (Bahamas),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration de S. E. Mme Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente de la République de Gambie.

Mme Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente de la République de Gambie, est escortée à la tribune.

Mme Njie-Saidy (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : L'attachement de la Gambie à la gestion durable de l'environnement est devenu officiel dès 1977 lorsque fut formulée et adoptée ce qu'on appelle la Déclaration de Banjul. Dans cette déclaration, nous avons adopté le principe de l'exploitation et l'utilisation rationnelles de notre faune et de notre flore. Depuis, les principes de prudence, d'efficacité et d'équité entre les générations ont influé sur les politiques et programmes adoptés dans les secteurs des ressources naturelles et de l'environnement.

En conséquence, il n'est pas surprenant que nous soyons arrivés à Rio avec un plan d'action pour l'environnement national déjà mis au point. Ce plan nous a offert un cadre pour adapter à nos besoins Action 21 ainsi que les conventions internationales sur le changement climatique, la biodiversité, la désertification et la sécheresse.

Le Plan d'action national concernant l'environnement s'inscrit dans le programme de développement durable. Il tient compte de la situation démographique du pays, de l'intégration des femmes et des secteurs sociaux de la santé et de l'éducation, dans la mesure où ils ont un impact sur l'environnement. Le document Vision nationale 2020 traite de l'environnement avec une perspective à long terme. Les arrangements institutionnels pris pour mettre en oeuvre les dispositions des instruments de Rio comprennent un conseil exécutif, un organisme, des réseaux techniques et des groupes de travail qui s'inspirent des programmes de mise en oeuvre. Le processus de mise en oeuvre a jusqu'à présent permis d'établir un cadre régulateur efficace pour les politiques et la coordination, ainsi que de sensibiliser de plus en plus les groupes intéressés et de susciter leur intérêt.

Néanmoins, nous sommes limités par nos faiblesses institutionnelles, qui vont notamment des compétences insuffisantes au niveau de la planification des projets de mise en oeuvre, ainsi qu'à celui de leur application et de

leur contrôle, à l'analyse des mesures relatives à l'environnement en passant par l'évaluation de l'impact de la législation relative à l'environnement.

Des systèmes d'appui insuffisants en raison de l'intransigeance des donateurs et de la capacité limitée dans le domaine de la décentralisation posent également des problèmes. Néanmoins, nous avons tiré des enseignements précieux lorsque nous nous sommes efforcés de transformer ces insuffisances en nouvelles possibilités d'amélioration. Une démarche à partir du bas renforce la durabilité de la gestion de l'environnement, et l'action conjointe grâce à un examen et une surveillance régulières de la participation de tous, par exemple, a été un moyen efficace d'encourager et d'incorporer les diverses contributions dans la planification et la mise en oeuvre des politiques et programmes.

La Gambie a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention internationale sur la biodiversité en juin 1994. Nous avons également ratifié, en janvier 1996, la Convention sur la lutte contre la désertification. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la Convention sur les changements climatiques, nous avons dressé un inventaire national des sources et des facteurs d'absorption d'émissions de gaz à effet de serre en Gambie. Le rapport signale que les changements apportés dans l'utilisation des sols et dans le secteur des forêts sont aujourd'hui les principaux émetteurs de gaz en Gambie. Les émissions nettes sont de 1,6 million de tonnes de dioxyde de carbone par an. Les résultats de notre enquête montrent que c'est surtout du dioxyde de carbone qui est émis; le niveau total est de 1,8 million de tonnes.

Une étude sur la vulnérabilité de la Gambie face aux changements climatiques a montré que les secteurs économiques tels que l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau, les forêts et l'écosystème terrestre naturel, les pêcheries et les ressources côtières, qui se ressentent du niveau de la mer, sont des victimes potentielles. Nous examinons également les mesures de gestion et le choix qui s'offre dans la manière d'agir pour atténuer les effets prévus d'émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures seront traduites en objectifs et programmes politiques pour la gestion et l'utilisation durables de notre système climatique en Gambie.

L'aspect principal de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, telle que l'applique la Gambie, repose sur la création d'un système de zones protégées. Jusqu'à présent, nous avons désigné quatre zones protégées et deux zones humides. Nous mettons en oeuvre des plans pour désigner et protéger d'autres sites écologiquement sensibles et représentatifs. Notre objectif final est

de faire en sorte que 5 % de la superficie du pays devienne zone protégée. Cela sera facilité par une étude faite au niveau du pays afin d'évaluer nos dotations en biodiversité. Le Fonds pour l'environnement mondial a fourni des fonds à cette fin en juillet 1996, et les travaux ont commencé en décembre 1996.

La mise en oeuvre des dispositions de la Convention pour la lutte contre la désertification exige, entre autres, un examen de nos politiques en matière de forêts. Des révisions de cette politique sont nécessaires afin de permettre une plus grande participation du secteur privé et public en général. Les collectivités locales peuvent être aujourd'hui propriétaires de leurs forêts naturelles et les administrer à leur guise. Mais il faut être cohérent, et c'est pourquoi nous avons dû revoir la législation et les Directives que nous appliquons en matière de forêts avec la participation de tous. Un processus consultatif analogue a été mis en oeuvre afin d'élaborer un plan d'action national pour la lutte contre la désertification, qui sera harmonisé avec les initiatives prises pour mettre en oeuvre les conventions sur la biodiversité et les changements climatiques. Mais entre-temps, et par le biais d'activités forestières au niveau des collectivités, plus de 10 000 hectares de terres — surtout forestières — sont administrés par les collectivités locales. Nous avons l'intention de transférer la propriété et la gestion d'au moins 50 % de toutes nos forêts aux collectivités.

La question de la pauvreté est peut-être l'une des plus grandes préoccupations d'Action 21. Dans ce contexte, la Gambie met en oeuvre une stratégie pour réduire la pauvreté afin d'améliorer la vie des groupes vulnérables en particulier, et des Gambiens en général. Un programme de réduction de la pauvreté a été développé pour le premier cycle de la stratégie, allant de 1996 à 1999. Des éléments importants de cette stratégie comprennent le développement de politiques de sécurité alimentaire qui tiennent compte des problèmes particuliers de femmes. Nous veillons aussi à améliorer le secteur agricole pour renforcer et accroître les revenus disponibles. Tout ceci vise à créer une plus forte demande pour les biens et services non agricoles et, en fait, pour stimuler la croissance de l'économie rurale. Le programme comporte une composante de crédits ruraux et de microcrédits pour le développement des petites entreprises. Il cherche aussi à développer les ressources humaines par le biais de l'éducation, de la formation et du soutien aux soins de santé primaires.

Lorsque nous avons délibérément accepté ces contrats à Rio, nous savions que nous ne détenions pas le contrôle de toutes les variables pertinentes pour façonner ensemble nos politiques et programmes économiques, sociaux et

environnementaux permettant d'assurer la durabilité du développement. C'est une certitude qui est en fait rare au niveau des gouvernements et encore plus dans une situation de partenariat entre gouvernements de pays développés et pays en développement. Cette incertitude donne toutefois une raison d'être à la présente session qui doit calculer tous les obstacles qu'il faut encore surmonter et évaluer le chemin parcouru.

Néanmoins, nous avons tous pris l'engagement de mettre en oeuvre résolument les dispositions des contrats auxquels nous avons librement souscrit à Rio. Les négociations difficiles et très longues ainsi que les efforts intellectuels, techniques et tactiques qui ont permis d'aboutir à ces accords montrent la bonne volonté et la bonne foi de tous les gouvernements concernés. La ratification et l'efficacité de ces instruments ont scellé nos accords historiques.

Néanmoins, les contraintes ayant fait obstacle à la mise en oeuvre, qui ont été mentionnées pendant la session d'examen, semblent indiquer que subsistent certains problèmes litigieux relatifs aux ressources financières additionnelles, au transfert des techniques, à l'échange d'informations, à la formation et à la question des capacités institutionnelles, ainsi qu'au fait que nos responsabilités différenciées prévues au titre de ces dispositions n'ont pas été assumées.

À cet égard, la Gambie approuve pleinement la position de l'Organisation de l'unité africaine et du Groupe des 77 et de la Chine sur ces groupes de questions, telle qu'exprimée dans les déclarations de S. E. le Président du Zimbabwe et de S. E. le Président de la Tanzanie, qui sont également les Présidents respectifs de l'Organisation de l'Unité africaine et du Groupe des 77 et de la Chine. Plus spécifiquement, nous préconisons une augmentation de l'aide publique au développement, davantage de mécanismes de financement plus transparents et plus démocratiques, le transfert de technologies appropriées et écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles, la réorientation de la coopération technique afin de répondre aux fortes demandes des pays en développement de manière à utiliser et accroître le savoir-faire indigène; le développement des ressources humaines, et une amélioration des systèmes et des processus de gestion qui gèrent nos institutions. Bien que nous ne préconisons pas une renégociation de ces questions, il est impératif de ranimer l'esprit de Rio et de rallier la volonté et le courage d'oeuvrer en tant que partenaires authentiques et attachés à la réalisation de ses nobles idéaux, à la fois dans l'intérêt de la présente génération et de celle de nos enfants et petits-enfants, et des générations à venir.

N'oublions pas que nous sommes responsables de cette terre en leur nom, et que nous avons des comptes à leur rendre.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Vice-Présidente de la République de Gambie de sa déclaration.

Mme Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente de la République de Gambie, est escortée de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. William Harrington, MP, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la Zambie.

M. William Harrington, MP, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la Zambie, est escorté à la tribune.

M. Harrington (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation zambienne et en mon nom propre, de m'associer aux autres pays pour féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Nous transmettons également nos remerciements et notre reconnaissance profonde au Secrétaire général qui a dirigé avec succès les préparatifs de cette session.

Sur notre route vers Rio, la Zambie a procédé à une évaluation de ses perspectives pour l'intégration de l'environnement et du développement. Notre rapport à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a fait apparaître que l'environnement posait de nombreux problèmes en Zambie, qui proviennent de facteurs externes au processus de développement, et que les problèmes que pose l'environnement ne pouvaient être résolus qu'à travers le processus de développement lui-même. C'est cette évaluation qui nous a convaincus de l'importance des buts et principes formulés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment Action 21.

Au cours des cinq années écoulées depuis Rio, la mise en oeuvre du concept de développement durable a connu des réussites et des échecs, tant au niveau national qu'au niveau international. En Zambie, nous avons pris des mesures importantes pour appliquer le consensus de Rio. À ce jour, la Zambie a ratifié toutes les conventions négociées à Rio et depuis.

Au niveau politique, nous avons continué à nous appuyer sur notre Plan d'action national sur l'environnement, élaboré en 1994, et nous l'avons élargi pour y intégrer tous les aspects d'Action 21. La Zambie, néanmoins, espère encore pouvoir élaborer au plan national un programme Action 21 distinct afin de traiter d'une manière plus coordonnée les questions liées au développement durable. Notre Plan d'action sur l'environnement a identifié six secteurs principaux qui requièrent l'adoption de mesures, à savoir : la déforestation, la dégradation des terres, la pollution de l'eau, l'insuffisance du système sanitaire, la pollution atmosphérique et l'appauvrissement de la faune sauvage.

La déforestation continue d'être un problème majeur, notamment autour des zones suburbaines, en raison de l'exploitation des forêts aux fins d'utiliser le bois comme combustible. Des régions boisées fragiles continuent d'être menacées. Les efforts faits pour accroître le rendement agricole sont freinés par la dégradation des terres, ressource de base dont dépendent les récoltes et l'élevage des animaux. La sécheresse, qui a sévi dans les années 90, a contribué encore à la dégradation de l'environnement.

La pauvreté en Zambie, tout comme dans la plupart des pays en développement, est le facteur le plus important qui sape le développement durable et compromet les perspectives d'une croissance économique à l'avenir. Les dimensions socioéconomiques du développement sont la cause sous-jacente de la dégradation des ressources naturelles. En Zambie, certaines stratégies destinées à réduire la pauvreté ont été mises en place avant et après Rio. En dépit de ces efforts concertés, des millions de Zambiens continuent de vivre dans la pauvreté. Nous estimons que cette question ne peut être réglée au seul plan local. Elle exige des solutions à la fois locales et internationales, compte tenu de la mondialisation des économies.

Depuis Rio, à l'exception de deux années, la Zambie n'a pas enregistré de croissance positive dans son produit domestique brut, en dépit des efforts déterminés que fait mon gouvernement pour mettre en place des mesures de réforme générale dans les secteurs privé et public. Ces réformes devraient aboutir à une croissance économique dans les prochaines années. Elles produisent néanmoins des effets négatifs secondaires, ce qui a empêché le Gouvernement d'augmenter les dépenses consacrées aux services sociaux, tels que l'éducation, la santé et l'eau, et porté préjudice à la population démunie, groupe le plus vulnérable. Pour survivre, ce groupe a recours à l'exploitation non durable des ressources naturelles, ce qui aggrave la dégra-

dation de l'environnement, qui, à son tour, aggrave son état de pauvreté.

La dette extérieure est l'autre importante question liée à la pauvreté en Zambie. La Zambie supporte actuellement une dette extérieure non durable de plus de 6 milliards de dollars, ce qui équivaut à 204 % du produit national brut. Bien que plusieurs pays aient aidé à alléger la dette bilatérale, il existe toujours un besoin plus grand et plus urgent de trouver une solution durable à la question de la dette, y compris la dette multilatérale.

Le problème du déclin de l'aide officielle au développement et de la quasi-inexistence de transferts de technologie adéquate entraîne des répercussions négatives sur la gestion de l'environnement et la réduction de la pauvreté. La promesse faite à Rio d'augmenter l'aide publique au développement est demeurée, dans une large mesure, lettre morte, bien que des mesures appropriées aient été prises pour créer un environnement propice à l'investissement, qui comprenaient la promulgation d'un texte de loi sur l'investissement et la création d'un centre d'investissement destiné à fournir aux investisseurs un dispositif unifié.

La Zambie note cependant avec satisfaction les annonces de contributions faites par l'Union européenne et d'autres pays pour augmenter le transfert de l'aide publique au développement vers les pays en développement, notamment en Afrique. Ma délégation espère que ces engagements seront tenus.

J'ai pris le temps de parler de ces facteurs socioéconomiques qui nuisent à nos efforts de développement durable afin de souligner que les cinq dernières années n'ont pas suffi pour inverser les tendances qui se sont établies pendant des décennies. Nous espérons que les cinq prochaines années auront un véritable impact positif sur les efforts déployés aux plans national et international pour parvenir au développement durable.

Bien que nous soyons prêts à aller de l'avant dans les efforts que nous déployons pour le développement durable, nous prévoyons que certains obstacles devront être surmontés. La stratégie devrait consister à réexaminer certaines des questions de mise en oeuvre, en particulier dans le domaine de la science et de la technologie, du commerce et de l'environnement, et du financement du développement durable. Une fois que ces questions seront réglées, nous espérons être en mesure de progresser, convaincus que le développement durable est en fait réalisable.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'attachement de la Zambie à l'esprit de Rio. Il est tout aussi nécessaire de mettre en oeuvre l'Action 21 maintenant que cela l'était en 1992. Allons de l'avant avec une plus grande détermination. La volonté politique de mon gouvernement ne peut être mise en doute, et la Zambie jouera son rôle dans la pleine mise en oeuvre d'Action 21.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la Zambie.

M. William Harrington, MP, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles de la Zambie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je demande aux orateurs de respecter la limite de sept minutes qui leur ont été imparties pour leurs déclarations.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alpha Ibrahima Diallo, Ministre des communications et de la culture de la Guinée.

M. Alpha Ibrahima Diallo, Ministre des communications et de la culture de la Guinée, est escorté à la tribune.

M. Diallo (Guinée) : Monsieur le Président, c'est avec un réel plaisir que je voudrais joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour saluer la tenue de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable. La présente session, de l'avis de ma délégation, est une étape majeure de notre réflexion collective sur les forces et faiblesses de notre action commune dans la mise en oeuvre d'Action 21, par rapport aux engagements souscrits.

À cet égard, force est de constater que, malgré les professions de foi des uns et des autres, les réalisations sont nettement en deçà des espoirs suscités. Ceci constitue aujourd'hui une réelle source de préoccupation quant à la volonté des pays industrialisés à faire montre d'un esprit de solidarité et de coopération dans la lutte engagée par la communauté des nations en faveur de l'environnement et du développement durable, générateur de progrès et de bien-être pour tous. C'est pourquoi ma délégation apprécie

hautement la tenue de cette session extraordinaire dont les recommandations vont enrichir et consolider les acquis de la communauté internationale dans ses efforts pour un développement durable.

Dans le cadre de la politique de développement de l'ensemble du secteur rural, la Guinée a fait un effort considérable de planification à travers un ensemble de plans sectoriels touchant notamment la santé, la population, l'habitat, la communication et la culture. Dans ce contexte, les actions dans le domaine de l'environnement constituent une priorité; la politique y relative vise à optimiser le système économique et social dans son ensemble sur deux grands aspects : la gestion des ressources naturelles renouvelables et l'aménagement du cadre de vie en contribuant à la réduction de la pauvreté et à la correction des inégalités.

Dans la pratique, la politique guinéenne en matière de protection de l'environnement est à la fois un cadre de référence actualisé pour un ensemble de secteurs qui concourent aux objectifs visés. Le Gouvernement, après le Sommet de Rio, a fourni beaucoup d'efforts pour relever ces défis. Efforts qui demeurent cependant limités en raison des contraintes budgétaires. C'est pour répondre à toutes ces préoccupations que mon gouvernement, après la création d'un ministère chargé de l'environnement, a formulé un plan d'action pour l'environnement qui constitue l'Action 21 national. Ce plan national d'action, élaboré après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, a pris en compte les principes énoncés dans la Déclaration de Rio et les réalités nationales. Il préconise en outre la coopération internationale et sous-régionale basée sur la solidarité entre nos peuples.

Les efforts accomplis dans les différents domaines du développement socioéconomique de la Guinée sont mentionnés dans un rapport préparé à cet effet sous le titre : *Politique sectorielle de l'environnement*. Par ailleurs, une lettre de politique en matière de population est déjà élaborée. Elle s'articule autour de six orientations principales, à savoir : maîtrise de la croissance démographique; amélioration du statut de la femme, afin qu'elle contribue plus activement au développement socioéconomique; promotion de l'information, de l'éducation et de la communication en matière de population; amélioration des conditions de vie des couches vulnérables; protection et préservation de l'environnement afin de garantir aux générations futures un avenir décent; amélioration des capacités institutionnelles et techniques des services chargés de la collecte et de l'analyse des données démographiques.

Au titre de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, entre autres priorités, la protection des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique représentent des centres d'intérêt pour le Plan national d'action pour l'environnement en Guinée. C'est ainsi que, dans la double perspective de mise en oeuvre de ce plan, la Guinée a entrepris l'élaboration d'une monographie nationale sur la diversité biologique.

Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement et sur financement du Fonds pour l'environnement mondial, notre pays a entrepris de combler ce retard par l'élaboration en deux phases de la monographie nationale sur la diversité biologique. La première consiste à faire la collecte documentaire, pour rassembler et analyser toutes les données disponibles et accessibles, tandis que la deuxième porte sur l'inventaire de terrain, la définition des stratégies de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, et la préparation de plans d'action et de programmes de mise en oeuvre.

S'agissant de la Convention sur les changements climatiques, la réflexion est en cours avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en vue de l'élaboration de la communication nationale et d'un projet pour la mise en oeuvre effective de ladite convention.

Mon pays a signé et ratifié la Convention sur la lutte contre la désertification. Un Comité national de concertation pour la mise en oeuvre de cette convention a été constitué de représentants de tous les acteurs gouvernementaux et de la société civile, et chargé d'élaborer un programme de travail avec l'appui d'un secrétariat intérimaire. Il organise des journées d'information et de sensibilisation sur cette Convention, qui demeure pour nous l'un des acquis du Sommet de Rio.

Telles sont, Monsieur le Président, les principales démarches effectuées par le Gouvernement guinéen dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre d'Action 21. Ce faisant, je voudrais réitérer le soutien de mon gouvernement aux efforts inlassables de la communauté internationale en faveur du suivi et de la mise en oeuvre d'Action 21, et exhorter les pays industrialisés à faire davantage d'efforts en faveur de l'environnement et du développement.

Je voudrais, en terminant, citer un exemple des initiatives prises par le Comité international olympique et son Président, l'Ambassadeur Juan Antonio Samaranch, dans le cas des liaisons entre les objectifs du mouvement olympique et la protection de l'environnement.

En effet, pour surmonter d'une manière responsable ces problèmes de l'environnement, le Comité international olympique (CIO) a placé les problèmes de l'environnement au centre des activités du mouvement olympique. Non seulement les personnes responsables de l'organisation de toute manifestation sportive internationale doivent prendre en compte les problèmes de l'environnement, mais aussi dans le cahier des charges de toutes les villes candidates à l'organisation des Jeux olympiques, la protection de l'environnement et les mesures concrètes qui l'accompagnent sont les critères fondamentaux du choix d'une ville. C'est ce qui explique la collaboration fructueuse que le CIO entretient avec toutes les organisations internationales et les autorités politiques et privées compétentes en matière d'environnement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des communications et de la culture de la Guinée.

M. Alpha Ibrahima Diallo, Ministre des communications et de la culture de la Guinée, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. A. Turki Bin Mohammed Bin Saud Al-Kabir, Directeur général du Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères de l'Arabie saoudite.

S. A. Turki Bin Mohammed Bin Saud Al-Kabir, Directeur général du Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, est escorté à la tribune.

M. Al-Kabir (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : C'est avec plaisir que je félicite M. Ragali de son élection à la présidence de cette session extraordinaire et que je lui souhaite plein succès.

Le Royaume d'Arabie saoudite apporte à cette réunion un dossier solide reflétant ses politiques en tant que membre de la communauté internationale, qui aspire à développer son économie, à protéger son infrastructure et à diversifier ses sources de revenu.

Nous partageons avec les pays en développement leurs aspirations et leurs souffrances tandis qu'ils continuent à oeuvrer au développement. À cet égard, je souhaite faire part des politiques et des programmes qu'applique le Royaume d'Arabie saoudite dans les domaines de l'environnement et du développement. Fondés sur les principes de

notre religion islamique, ils précisent que l'édification pour le bien de l'humanité est l'objectif principal de l'homme sur cette Terre. Pour cela, le Royaume d'Arabie saoudite met l'accent sur les avantages tirés de ses ressources naturelles et de l'environnement en les utilisant pour répondre à ses besoins actuels sans pour autant nuire aux générations futures et à leurs droits à des ressources suffisantes.

Le développement durable et la protection de l'environnement font l'objet des principales préoccupations du Gouvernement du gardien des deux mosquées saintes, aux niveaux national, régional et international. Notre loi fondamentale sur la bonne gestion des affaires publiques assure la protection et le développement de l'environnement et sa protection de la pollution.

Le Royaume s'est efforcé, par le biais du Comité ministériel pour l'environnement, de définir les priorités futures relatives à l'environnement au niveau national tout en respectant les notions de développement durable. À cette fin, nous avons mis au point un programme Action 21 au niveau national pour l'Arabie saoudite. Ce programme est conforme aux politiques du Royaume. Un rapport national a été élaboré pour enregistrer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ce programme d'action et fait des recommandations tendant à améliorer à l'avenir les résultats obtenus.

Les réalisations du Royaume d'Arabie saoudite dans le domaine du développement depuis trois décennies montrent qu'une grande partie du programme Action 21 est mise en oeuvre dans le contexte de son programme actuel de développement. Aux niveaux régional et international, le Royaume d'Arabie saoudite a été l'un des fondateurs de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin et du Programme de protection du milieu marin de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Nous avons également ratifié la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone ainsi que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Nous avons également adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'à la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Le Royaume d'Arabie saoudite a participé aux activités du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat depuis sa création en assurant la vice-présidence; en outre, les ressortissants saoudiens ont été au nombre de

ceux qui ont rédigé le deuxième rapport d'évaluation scientifique du Groupe.

Dans ce contexte, je souhaite manifester la préoccupation de mon gouvernement en ce qui concerne la façon sélective dont on poursuit la mise en oeuvre d'Action 21. Certains aspects sont mis en évidence aux dépens d'autres, et nous espérons que la même attention sera accordée à tous ses secteurs. Le programme porte sur de nombreuses questions relatives à l'eau, à l'atmosphère, aux sols, ainsi qu'aux activités humaines ayant trait aux aspects environnementaux, économiques, sociaux et politiques. Ainsi, nous devons oeuvrer de concert pour atteindre ces objectifs communs, afin d'aider toutes les parties. La Terre, notre vaisseau spatial, est une planète unique, et nous ne pouvons traiter aucun de ses éléments isolément.

La lutte contre la désertification et la sécheresse est une question qui inquiète fortement le Gouvernement du gardien des deux mosquées saintes. Au cours des deux dernières décennies, notre gouvernement a contribué à hauteur de 1,682 milliard de dollars des États-Unis pour lutter contre la sécheresse et la désertification dans les pays africains. Nous espérons que la communauté internationale apportera l'appui financier et approprié à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour que cette question soit traitée de la même façon que d'autres questions relatives à l'environnement, du fait que plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans la zone en question. La plupart de ces pays sont pauvres et ne disposent pas des installations de recherches scientifiques nécessaires, ni des moyens techniques et financiers.

Nous notons que la Convention sur les changements climatiques bénéficie d'un grand soutien financier. Nous espérons que les pays industrialisés assumeront leurs responsabilités et mettront à la disposition des pays en développement les financements nécessaires pour qu'ils puissent faire face aux problèmes de la désertification, de la sécheresse et de la pauvreté.

Dans ce contexte, il convient de signaler que le Royaume d'Arabie saoudite a versé en moyenne environ 5,5 % de son produit national brut, soit 72 milliards de dollars, à l'aide publique aux pays en développement, dont 73 pays ont bénéficié.

La lenteur de la mise en oeuvre des programmes visant à alléger les problèmes que posent la désertification, la sécheresse et la pauvreté est contraire aux efforts concrets déployés pour résoudre les problèmes que pourraient entraîner les changements climatiques, qui sont soutenus pleine-

ment par les pays industrialisés. Nous partageons avec la communauté internationale les préoccupations relatives au climat, et nous cherchons à atténuer leurs effets. Outre l'aide que j'ai mentionnée plus tôt, le Royaume d'Arabie saoudite oeuvre actuellement à élargir les «zones vertes» de ses zones côtières par l'utilisation d'hylophytes qui utilisent l'eau de la mer.

À cet égard, je voudrais exprimer mes remerciements au Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement pour les efforts déployés, comme le prouvent leurs publications sur les indicateurs de durabilité. Nous attendons également la mise au point d'indicateurs d'émissions «dangereuses», comme le stipule l'Article premier de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

Conformément aux principes fondamentaux de l'article 3 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il faut tenir compte de ce qui suit.

Les pays parties à la Convention-cadre devraient adhérer au Mandat de Berlin au cours des négociations qui auront lieu prochainement pour trouver une formule juridique, de nature à renforcer les engagements pris par les pays industrialisés de l'annexe I de la Convention. Ce qui signifie qu'aucune nouvelle obligation ne devrait être imposée aux pays en développement et qu'aucune proposition ne devrait être faite en dehors du cadre du Mandat de Berlin, comme par exemple des propositions sur une mise en oeuvre conjointe, des systèmes relatifs à l'échange des droits d'émission permis ou toute autre idée qui ont été avancés mais qui imposent aux pays en développement de nouvelles obligations dans la réduction des émissions de gaz. Ceci est particulièrement important étant donné que la plupart des pays de l'annexe I n'ont pas honoré leurs engagements, qu'il s'agisse de ramener les émissions de dioxyde de carbone à leurs niveaux de 1990 d'ici à l'an 2000 ou de satisfaire à leurs obligations financières et technologiques au titre de la Convention.

Nous estimons également que les États parties à la Convention devraient tenir compte du fait que les pays en développement dépendent de la production et des exportations des combustibles fossiles. Ceci exige que ces considérations soient consacrées dans tout instrument juridique proposé mettant l'accent sur le fait que les pays industrialisés de l'annexe I doivent honorer fidèlement les engagements pris, comme le Mandat de Berlin et tout autre instrument juridique le stipulent, en particulier s'agissant des

politiques et procédures relatives à l'énergie. À ce stade, je souhaiterais mentionner les éléments suivants.

Premièrement, il est difficile d'accepter de nouvelles impositions sur le pétrole, qui est déjà grevé par de lourds impôts dans les pays industrialisés tandis que le charbon et l'énergie nucléaire bénéficient de subventions et d'incitations fiscales importantes. Ces pays doivent éliminer ces subventions et prélever un impôt sur ces ressources de combustibles qui soit proportionnel aux taux de pollution qu'elles émettent et faire en sorte qu'il soit égal à celui dont font l'objet les produits pétroliers. Je souhaite signaler que les impôts sur le pétrole proposés représentent environ 15 fois l'assistance que les pays industrialisés fournissent aux pays en développement.

Deuxièmement, il est difficile d'accepter la logique des pays industrialisés qui continuent de produire ces combustibles, en particulier le pétrole, dans toutes les régions qui se trouvent hors des pays en développement, tandis qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour réduire la consommation de ces combustibles fossiles à l'échelle internationale. Le résultat final de cette contradiction est la réduction des importations en provenance des pays en développement, sans parler des répercussions négatives sur ceux-ci, bien que l'on sache que leurs revenus dépendent à 90 % de ces exportations.

Enfin, nous devons approuver le principe sur l'indemnisation des pays en développement dont l'économie a eu à souffrir des mesures prises par les pays industrialisés de l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Cette session extraordinaire offre l'occasion de réaffirmer que nous sommes prêts à oeuvrer résolument pour trouver des solutions d'ensemble ralliant le consensus aux problèmes de l'environnement auxquels nous sommes confrontés. C'est à l'aune de cette attitude que l'on mesurera notre volonté politique de régler efficacement ces questions. Les solutions dont nous avons besoin exigent une recherche approfondie et éclairée et doivent se fonder sur des données scientifiques; elles doivent être équilibrées et tenir compte du système économique international et des intérêts des économies des pays en développement en particulier.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Directeur général du Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères de l'Arabie saoudite de sa déclaration.

S. A. Torki Bin Mohammed Bin Saud Al-Kabir, Directeur général du Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Nino Chkhobadze, Ministre de l'environnement de la Géorgie.

Mme Nino Chkhobadze, Ministre de l'environnement de la Géorgie, est escortée à la tribune.

Mme Chkhobadze (Géorgie) (*interprétation du russe*) : Les cinq années qui se sont écoulées depuis Rio ont révélé la sagesse de ceux qui ont participé à l'élaboration d'Action 21 qui définit une stratégie universelle en faveur du développement durable ainsi que les principes de base pour résoudre les problèmes les plus importants auxquels sont confrontés la communauté mondiale ainsi que certaines régions et pays. Le programme Action 21 est peut-être l'un des meilleurs instruments de cette fin du deuxième millénaire. Les niveaux différents des succès remportés par tel ou tel pays pour régler les problèmes que pose le développement durable sont indéniables. L'un des facteurs qui ont permis ces succès est le niveau de développement d'une nation, même si ce n'est pas là le facteur décisif. Une politique étatique stable et résolue, alliée à un appui international, peut accélérer le développement d'un pays.

Mais la situation réelle dans le monde — lorsque des centaines d'hectares de forêts sont détruites chaque année, des espèces entières de la flore et de la faune disparaissent de la surface de la Terre chaque jour, lorsque la dégradation de l'environnement se poursuit et lorsque de moins en moins d'écosystèmes subsistent — nous contraint à nous poser la question de savoir si l'humanité est apte à passer du débat aux actes.

La Géorgie est pleinement consciente que tout problème mondial — les changements climatiques mondiaux, la disparition de la couche d'ozone, la réduction de la diversité biologique — sera insoluble si les solutions qu'ils exigent ne sont pas trouvées aux niveaux local, national et régional.

En raison de la crise économique, la Géorgie suit actuellement un développement durable artificiel. Pour notre société, c'est de l'accroissement de l'utilisation des ressources naturelles que dépendent la sortie de la crise et la réalisation de la prospérité future : en d'autres termes, du développement non durable. C'est là une particularité des pays dont les économies sont en transition, et c'est pour

cette raison qu'il est essentiel de trouver une approche propre à chaque pays, qui permettra d'appliquer une politique économique nationale en tenant compte de la nécessité de protéger les ressources naturelles.

La Géorgie n'est pas le seul pays à se heurter à des problèmes écologiques. En dehors des problèmes mondiaux, les problèmes de base qui sont en tête de notre ordre du jour sont les suivants : la protection des forêts, l'eau salubre et les déchets toxiques dangereux. Pour résoudre ces problèmes, la Géorgie a élaboré des programmes d'action au niveau national. Notre texte de loi relative à la protection de l'environnement crée un système de planification de la protection de l'environnement, fondé sur un plan d'action à long terme, dénommé Stratégie pour le développement durable. Lorsqu'elle sera approuvée par le Parlement, la Stratégie deviendra l'un des instruments fondamentaux définissant le développement à venir de la Géorgie.

La priorité accordée au développement du pays sur la base des principes de Rio a été réaffirmée dans la dernière déclaration du Président Edouard Chevardnadze, qui appuyait l'initiative du World Wide Fund for Nature connue sous le nom de Cadeau à la Terre. Cette déclaration souligne la volonté de la Géorgie d'affecter 20 % de son territoire dans différentes catégories de protection et de créer un cadre législatif pour la protection de l'environnement et du développement durable.

Pour mettre en oeuvre les principes de développement durable, la Géorgie a intégré dans sa législation nationale les normes universelles de protection de l'environnement ainsi que ses obligations internationales. En outre, consciente de la nécessité de déployer des efforts conjoints à grande échelle, la Géorgie a adhéré à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays les plus gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ainsi qu'à d'autres conventions. Nous avons commencé nos travaux en vue de créer des programmes nationaux dans ces domaines.

La Géorgie a participé activement à l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'action pour la protection de la mer Noire. Le problème de la pollution de la mer Noire est particulièrement important pour la Géorgie. La Géorgie élabore actuellement un plan d'action national et un système de gestion intégrée des zones côtières. Le succès de

l'achèvement de ces programmes est lié au règlement des problèmes politiques, économiques et sociaux de notre pays.

La Géorgie est l'un des États du Caucase. L'environnement naturel du Caucase, comme celui de toute région du monde, est unique et impossible à reproduire. Cet environnement a joué un rôle déterminant dans la formation des traditions et des particularités nationales des peuples qui habitent cette partie du monde. Aujourd'hui, cependant, la région souffre non seulement de sa fragilité économique mais également des conflits ethniques, sociaux et politiques. L'un des principes du développement durable est la prévention de ces conflits. Il est certain que le moment est venu de débattre à la table des négociations des problèmes de protection de l'environnement et des principes de développement durable pour tous ceux d'entre nous qui se heurtent à ces questions. La Terre est une, et nos problèmes économiques sont les mêmes. Cela sera peut-être le fil qui nous permettra de sortir du labyrinthe des désaccords complexes qui existent au plan économique, ethnique, politique et social.

Ces dernières années, notre pays a été en proie à une grave crise politique et économique. Aujourd'hui encore, il nous reste de nombreux problèmes à régler. En Géorgie, sur 5 millions d'habitants, on compte 300 000 réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays; l'industrie ne fonctionne qu'à concurrence d'un quart de sa capacité; le taux de chômage est élevé, et une part importante de la population vit en deça du seuil de pauvreté.

Comme le dit le dicton «les sages apprennent des erreurs des autres, tandis que les sots apprennent des leurs». Il est temps que notre monde devienne sage et que les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition cessent de répéter les erreurs que de nombreux autres pays ont commises par le passé. Pour ce faire, il faut simplement passer des paroles aux actes.

Comme les autres anciennes républiques soviétiques, la Géorgie possède un équipement à forte intensité énergétique et obsolète. Pour sortir de la crise économique actuelle, elle a grand besoin de nouvelles technologies de pointe. Elle a également besoin de trouver des solutions aux problèmes sociaux, d'utiliser rationnellement ses ressources naturelles, et de circonstances favorables pour sauver ce qui reste de sa diversité biologique pour le bien de notre planète. Cela est possible et vaut certainement la peine d'essayer. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons résoudre les problèmes mondiaux. Notre tâche est de protéger l'environnement de l'humanité pour l'humanité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement de la Géorgie de sa déclaration.

Mme Nino Chkhobadze, Ministre de l'environnement de la Géorgie, est escortée de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luc Ayang, Président du Conseil économique et social du Cameroun.

M. Luc Ayang, Président du Conseil économique et social du Cameroun, est escorté à la tribune.

M. Ayang (Cameroun) : À Rio, il y a cinq ans, nous reconnaissons que la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables. Nous reconnaissons également que les problèmes de l'environnement tels que le réchauffement global de la Terre, la destruction des écosystèmes côtiers et marins, la dégradation des forêts, la désertification et la surexploitation des ressources du sous-sol concernent non pas une seule nation ni un seul continent mais l'ensemble de la communauté internationale.

Désormais, conscients et convaincus que la survie de l'humanité est une responsabilité collective, nous avons décidé à Rio d'établir un nouveau type de partenariat comportant à la fois des responsabilités communes et différenciées et permettant de promouvoir une coopération à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour un développement que nous voulons durable.

Dans cette perspective, les pays en développement se sont engagés à tout mettre en oeuvre en vue de la préservation et de la protection de l'environnement, tandis que les pays développés devaient, outre leurs obligations de caractère écologique, fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles en vue de créer un environnement économique international favorable et de concourir à l'élimination de la pauvreté.

Tels étaient les principaux objectifs que nous nous étions fixés à Rio et que chaque pays, en fonction de ses moyens, s'est efforcé de mettre en oeuvre. C'est ainsi que, pour sa part, le Cameroun s'est attelé à mettre sur pied un arsenal juridique interne et des structures appropriées comprenant notamment une loi portant sur le régime des forêts et de la faune; l'institutionnalisation et l'organisation de journées de sensibilisation aux problèmes de l'environnement; la création d'une commission nationale consultative

pour l'environnement et le développement durable, et l'élaboration d'un plan national de gestion de l'environnement.

S'agissant tout particulièrement du Plan national de gestion de l'environnement, je me dois de souligner qu'il a été élaboré suivant une approche participative associant les bailleurs de fonds internationaux, les administrations publiques, les institutions académiques et de recherche scientifique, le secteur privé, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et les organisations professionnelles.

D'autres pays africains ont manifesté un vif intérêt pour les efforts que nous avons entrepris. De concert, nous avons pu organiser diverses rencontres et élaborer des projets sur les écosystèmes marins et côtiers, les ressources halieutiques, la gestion du patrimoine forestier et faunique, la gestion des eaux et des bassins versants ainsi que la protection des espèces migratrices.

Dans cet effort, nous avons pu bénéficier d'appuis financiers multiformes d'un certain nombre d'organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ainsi que du soutien de quelques pays amis.

Je tiens ici, au nom de mon pays, à leur témoigner notre sincère gratitude.

Toujours dans le cadre de la mise en oeuvre des engagements de Rio, le Cameroun a entrepris des efforts pour traduire dans les faits les termes des différentes conventions adoptées.

S'agissant de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Cameroun a mis l'accent sur la conservation et la gestion des ressources forestières et fauniques, à travers la réhabilitation et la création de nombreuses aires protégées réparties sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, 30 % du territoire national ont été érigés en aires protégées.

En ce qui concerne la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, de nombreuses actions ont été engagées, notamment, une étude sur l'initiative terrestre de recherches en matière d'environnement mondial, en vue

de la surveillance et de la couverture forestière du Sud-Cameroun et la prévision des changements susceptibles d'affecter le climat et la diversité biologique; une étude de préféabilité, menée en collaboration avec le PNUD, dans le cadre de projets susceptibles de contribuer à la réduction du phénomène de réchauffement de l'atmosphère; un inventaire des gaz à effet de serre pour en connaître la quantité et prendre éventuellement des mesures pour leur réduction.

S'agissant enfin de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et/ou la sécheresse, celle-ci est venue conforter les efforts que le Gouvernement camerounais a toujours déployés, notamment dans le cadre de l'opération «Sahel vert», pour lutter contre ce fléau qui affecte près d'un quart du territoire national.

Dans le même sens, un plan d'action national de lutte contre la désertification a été mis en place avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour la lutte contre la désertification en zones soudano-sahéliennes afin d'assurer une gestion rationnelle des écosystèmes fragiles des zones semi-arides du pays.

Comme on peut le constater, les actions entreprises par le Cameroun dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21 sont appréciables, mais il est évident que leur poursuite et leur intensification requièrent un soutien actif de la communauté internationale qui, jusque-là, il faut bien le dire, n'aura apporté qu'une réponse timide aux attentes suscitées par le Sommet de Rio. Car, cinq ans après, en dépit des engagements pris par les uns et les autres, nos espoirs sont loin d'être comblés.

En effet, les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21 font cruellement défaut; l'environnement économique international, malgré la mondialisation, se caractérise par une marginalisation croissante des pays du Sud, en particulier ceux de l'Afrique, qui voient leur économie se détériorer, les conditions de vie de leurs populations se dégrader, avec, pour conséquence, l'accroissement du phénomène de la pauvreté.

Il nous faut, au cours de la présente session, non seulement réaffirmer l'idéal de solidarité qui sous-tend Action 21, mais aussi et surtout le traduire en actes concrets. Car, de toute évidence, aucun pays au monde ni aucun continent ne peuvent se soustraire au sort de l'humanité tout entière.

Les pays les moins nantis se sont engagés à apporter leur contribution à l'effort planétaire visant à promouvoir un développement durable afin de léguer aux générations

futures un monde plus sûr et plus harmonieux. Mais n'oublions pas que les pays du sud continuent de faire face à de multiples défis, dont celui du sous-développement, aggravé par la persistance de la crise économique et d'autres obstacles majeurs tels que le fardeau sans cesse croissant de la dette, les ravages des endémies et de la faim.

Il ne fait pas de doute que la mise en oeuvre des engagements d'Action 21 suppose une complémentarité accrue des efforts de tous les pays. Mais nous pensons que ces efforts n'aboutiront que s'ils s'inscrivent dans le sens d'une solidarité globale qui prenne en compte nos réalités spécifiques et les nombreux défis du développement auxquels les pays du sud sont aujourd'hui confrontés.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du Conseil économique et social du Cameroun de sa déclaration.

M. Luc Ayang, Président du Conseil économique et social du Cameroun, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Modibo Traore, Ministre du développement rural et de l'environnement du Mali.

M. Modibo Traore, Ministre du développement rural et de l'environnement du Mali, est escorté à la tribune.

M. Traore (Mali) : Il y a exactement cinq ans, la communauté internationale, lors du Sommet Planète Terre, avait tiré sur la sonnette d'alarme. La situation inquiétante de l'environnement mondial risque de faire basculer l'humanité tout entière dans une pauvreté sans précédent au cours du prochain millénaire, si tous ensemble, nous ne passons des bonnes intentions aux actes concrets. Le Gouvernement de la République du Mali se félicite de la tenue des présentes assises qui doivent permettre non seulement de faire un bilan critique des activités menées depuis le Sommet de Rio, mais aussi et surtout de jeter les jalons d'un nouveau partenariat, seul susceptible d'inverser les tendances suicidaires actuelles des habitants de notre planète.

Le constat établi à Rio est toujours d'actualité, malheureusement. La pauvreté qui est reconnue comme une des principales causes de la dégradation de notre environnement continue de sévir à nos portes et sous nos yeux. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans un élan désespéré pour se maintenir en vie, sont obligés de puiser

dans les dernières réserves d'une nature austère parce que mal exploitée. Pendant ce temps, et sur la même planète, d'autres hommes s'acharnent à anéantir sous le poids des déchets qu'ils produisent les dernières défenses de notre maison commune.

Le concept de développement durable approuvé par la communauté internationale intègre les dimensions économique, sociale et environnementale. Il implique la satisfaction de nos besoins actuels — il s'agit bien entendu de nos besoins raisonnables —, sans compromettre ceux des générations futures. Aussi les objectifs de sécurité alimentaire, de satisfaction des besoins essentiels des populations, en termes d'éducation, de couverture sanitaire et en termes d'accès à l'eau potable, sont-ils au centre de nos programmes de développement.

Il serait fastidieux d'énumérer ici le bilan des réalisations de notre pays depuis le Sommet de Rio. Si les observateurs s'accordent à reconnaître que les Maliens, dans leur ensemble, vivent mieux aujourd'hui qu'il y a cinq ans, la pauvreté reste encore, hélas, le lot commun de la plupart de nos concitoyens. Je voudrais à cet égard noter les difficultés particulières de nos compatriotes vivant en milieu rural, où les ressources connaissent aujourd'hui une dégradation très marquée du fait du surpâturage, du déboisement, de l'érosion des sols, des méthodes culturales inadaptées, etc.

Les questions environnementales étant par nature transversales, nous nous devons de les aborder de façon globale, ce qui nécessite une mise en cohérence et une coordination des différentes interventions. À cet effet, un conseil supérieur de l'environnement doté d'un secrétariat technique et chargé de la coordination de l'action gouvernementale en matière d'environnement, a été mis en place dès 1995. Conformément aux recommandations d'Action 21, l'élaboration d'un plan national d'action environnementale a été initiée. Ce plan prend en charge l'ensemble des problèmes liés à la désertification, à la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines, à la pollution atmosphérique, aux conditions précaires d'assainissement dans lesquelles vivent les populations rurales et urbaines, à la mauvaise gestion des déchets industriels, artisanaux et ménagers, à la croissance démographique et à son impact sur l'accroissement des centres urbains.

Il me plaît aujourd'hui d'annoncer du haut de cette tribune que le forum de validation dudit plan se tiendra très prochainement. Notre pays disposera bientôt — en tout cas, d'ici la première conférence des Parties, en octobre 1997, à Rome — de son plan national d'action environnementale.

La lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse revêtent une importance particulière pour notre pays, qui, bien avant la tenue du Sommet de Rio, avait adopté un plan national de lutte contre la désertification. Comme d'autres pays sahéliens, membres du CILSS, le Mali a depuis longtemps fait siennes des priorités sectorielles comme l'eau douce, l'énergie et la gestion durable des forêts, qui contribuent à la réalisation de la stabilité des populations, à leur santé, à leur sécurité alimentaire. Mais, faute de moyens, faute d'avoir pu mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre, ces initiatives ont connu dans leur grande majorité le même sort que celui qui menace aujourd'hui l'Action 21.

Nous estimons que la mise en oeuvre des projets et des actions de lutte contre la désertification à travers le monde impose de doter la convention issue de Rio d'un mécanisme financier spécifique pour la mobilisation diligente des ressources. La communauté internationale doit se convaincre qu'il ne s'agit pas là d'une formalité supplémentaire dont elle peut faire l'économie, mais d'une condition *sine qua non* de la réussite de tout ce qui sera entrepris dans le cadre de cette convention.

La gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre la pollution et la dégradation de l'environnement, le développement des ressources humaines à travers la mise en oeuvre de la politique de population, l'éducation, la santé, l'intégration régionale, la création des emplois productifs en milieu rural, et par le développement du secteur privé en vue de l'élimination de la pauvreté, voilà le cadre stratégique qui doit permettre d'assurer le développement humain durable dans nos pays.

Nous adhérons sans réserve à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine. Depuis le début de cette dix-neuvième session extraordinaire, les plus hautes autorités des pays développés se sont succédé devant cette auguste Assemblée pour réaffirmer leur volonté de participer aux côtés des pays en développement à la lutte contre la pauvreté. Nous prenons bonne note de ces déclarations, et nous saluons les nouvelles initiatives annoncées ici même à cette tribune.

Le Mali souhaite cependant que la recherche légitime de nouveaux axes d'intervention ou de nouvelles approches plus adaptées ne remette pas en cause la recherche et la mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre des projets initiaux de Rio, dont l'efficacité dans l'atténuation de la pauvreté ne fait l'objet d'aucun doute. Pour atteindre ces objectifs, il faut, certes, du temps et, peut-être, beaucoup de temps; il faut aussi des ressources et beaucoup de res-

sources. Mais pour créer la nécessaire synergie des efforts déployés par les uns et les autres, il faut un partenariat repensé, fondé sur la culture de la durabilité. Nous devons nous engager dès à présent dans la diffusion de cette nouvelle culture autour de nous, une culture de partage et de solidarité entre tous les hommes par-delà les frontières et les générations. Nous devons réussir ce combat, d'abord pour nous-mêmes, et ensuite pour les générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre du développement rural et de l'environnement du Mali de sa déclaration.

M. Modibo Traore, Ministre du développement rural et de l'environnement du Mali, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. le cheikh Khalid Bin Abdullah Al-Khalifa, Ministre du logement, des municipalités et de l'environnement de Bahreïn.

Le cheikh Khalid Bin Abdullah Al-Khalifa, Ministre du logement, des municipalités et de l'environnement de Bahreïn, est escorté à la tribune.

Le cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous transmettre mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette importante session de l'Assemblée. Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience et à votre grande compétence, nous pourrons réaliser les objectifs de la présente session.

Nous nous réunissons aujourd'hui en cette instance de très haut niveau, pour évaluer les réalisations et les progrès faits par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est réunie à Rio de Janeiro (Brésil) avec pour devise «Développement durable». En nous réunissant de nouveau pour examiner ce qui a été réalisé dans le domaine de l'environnement et du développement, nous attestons de la volonté politique internationale de confirmer et de rehausser le rôle de l'ONU en tant qu'instance où s'expriment les aspirations et les espoirs de la communauté internationale eu égard au concept de la responsabilité collective.

La Conférence de Rio visait à renforcer l'idée de préserver les ressources naturelles et de protéger l'environnement, conformément à la notion de développement durable. L'État de Bahreïn a adhéré à certaines conventions internationales, à savoir la Convention sur la biodiversité, la

Convention Ramsar sur les terres humides et d'autres conventions régionales et internationales. Cela confirme que le Bahreïn souhaite vivement appuyer les efforts régionaux et internationaux tendant à renforcer la notion de développement durable. Nous avons aussi activement participé aux programmes régionaux, nationaux et internationaux dont le but est de préserver l'environnement et avons également participé à plusieurs conférences internationales sur l'environnement, dans un esprit similaire à celui qui a présidé au Sommet de la Terre de 1992, à la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits États insulaires en développement de la Barbade. Nous avons également adopté la Déclaration de Washington pour une bonne gestion du milieu côtier, et, en 1994, nous avons parrainé la Conférence sur l'environnement pour les parties au processus de paix au Moyen-Orient.

Au niveau national, nous avons restructuré l'organe exécutif chargé de l'environnement, et il est devenu un mécanisme exécutif majeur dans l'organisation du Ministère du logement, des municipalités et de l'environnement. Nous avons adopté une loi sur l'environnement qui est conforme aux principes de Rio et au concept de développement durable. Cela a souligné l'importance de l'environnement et attiré l'attention des dirigeants politiques du pays. Nous avons créé des groupes nationaux avec la participation d'institutions gouvernementales et non gouvernementales pour préparer la mise en oeuvre d'Action 21.

Nous attendons un appui de toutes les organisations internationales afin d'évaluer les réalisations obtenues et d'être prêts pour une stratégie nationale en vue de protéger l'environnement au Bahreïn. Nous avons déjà fixé nos priorités et nos programmes nationaux en tenant compte de leur importance pour la mise en oeuvre d'Action 21 et nous sommes concentrés sur les chapitres 4, 9, et 17 à 29 d'Action 21. Nous avons étudié toutes ces questions en nous concentrant sur le secteur privé pour la planification et la mise en oeuvre.

Les petits États insulaires en développement, y compris le Bahreïn, sont caractérisés par des ressources naturelles et humaines limitées. Néanmoins, nous avons beaucoup de richesses environnementales telles que les récifs de corail, les algues et les cultures de palétuviers. Tout cela contribue à l'équilibre environnemental international. De plus, Bahreïn est un havre pour diverses espèces en voie d'extinction, comme les tortues marines, des oiseaux migrateurs et des siréniens.

Ainsi, nous visons à établir des réserves naturelles dans notre pays, et à adopter des résolutions pour protéger

les animaux marins et terrestres, en particulier ceux dont l'espèce est en voie d'extinction.

Nous pensons que les organismes des Nations Unies peuvent envisager d'autres possibilités d'étudier les îles et s'en servir comme modèle pour le développement durable d'autres pays en développement. Ainsi, nous demandons aujourd'hui que l'on adopte une résolution pour mettre en oeuvre l'Action 21 et le Programme d'action qui a été approuvé à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous devons contribuer davantage et plus concrètement à la mise en oeuvre de ces programmes par le biais des diverses institutions des Nations Unies, telles que la Commission du développement durable, le PNUE, le PNUD, l'UNESCO ainsi que tous les fonds qui ont été mis en place dans le cadre de conventions internationales.

Nous avons aussi besoin d'un appui financier généreux, d'une assistance et d'une formation techniques pour l'ensemble des petits États insulaires en développement.

Pour terminer, je tiens à remercier le Président pour la façon remarquable dont il dirige les travaux de la présente session et a dirigé les préparatifs de celle-ci. Nous attendons de cette session une déclaration finale sur l'environnement et le renforcement du développement durable, afin de protéger notre planète et assurer une vie décente aux générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre du logement, des municipalités et de l'environnement de Bahreïn de sa déclaration.

Le cheikh Khalid Bin Abdullah Al-Khalifa, Ministre du logement, des municipalités et de l'environnement de Bahreïn, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mohammad Abulhasan, Chef de la délégation koweïtienne.

M. Mohammad Abulhasan, Chef de la délégation koweïtienne, est escorté à la tribune.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : La participation internationale de haut niveau à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale est une indication de l'intérêt accordé par la communauté mondiale à la question

de la conservation et du développement de l'environnement. Notre but ultime est de veiller à ce que la planète soit propre et sûre, accueillante et hospitalières aujourd'hui et à l'avenir.

Une compréhension approfondie de toutes les questions complexes et interdépendantes est vitale, et une coopération internationale efficace et intégrée ainsi qu'une bonne coordination et une détermination sont essentielles dans notre effort commun.

Le Koweït a accordé une attention particulière au Sommet de la Terre de Rio de 1992. S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir du Koweït, y a participé. Depuis lors, son Altesse suit personnellement la mise en oeuvre d'Action 21 que cette session extraordinaire est chargée d'évaluer. Cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration de Rio, et l'État du Koweït a maintenant finalisé une stratégie nationale intégrée en matière d'environnement, fondée sur les principes et orientations d'Action 21. Une série de politiques, de mesures et d'objectifs ont été fixés dans divers domaines, y compris l'économie, les ressources naturelles, l'industrie et l'énergie.

En outre, les exigences et implications du Programme d'action de Rio sont constamment examinées et évaluées au Koweït.

Comme les membres de cette Assemblée le savent, le Koweït a subi ce qui est peut-être la plus terrible catastrophe environnementale des temps modernes dont l'homme est responsable, lorsque 700 puits de pétrole ont été incendiés et que des millions de barils de pétrole brut se sont dispersés dans les eaux du Golfe.

Ce désastre a eu un impact négatif énorme sur la mise en oeuvre du programme national et du plan d'action élaborés par l'État du Koweït pour la protection de notre environnement. Après que l'invasion brutale du Koweït par l'Iraq eût été repoussée, notre souci national principal a été la sauvegarde de notre environnement et sa totale réhabilitation.

Mon pays a continué la mise en oeuvre des programmes contenus dans la Déclaration de Rio à travers les commissions nationales spéciales mises en place pour appliquer les accords conclus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. À cette fin, deux commissions ont été créées : la Commission nationale sur la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Commission nationale sur la Convention sur la diversité biologique. Dans ce contexte, l'achèvement de la Stratégie

nationale koweïtienne sur la diversité biologique fera époque dans la protection et la promotion des écosystèmes de nos territoires. Par ailleurs, plusieurs aires protégées pour la flore et la faune sauvages ont été créées.

Dans le domaine public, l'Assemblée nationale, pouvoir législatif du Koweït, a créé le Comité de l'environnement. Ce comité a approuvé en 1995 une loi créant le Bureau de l'environnement. Le Bureau a élaboré des principes directeurs de politique générale pour la protection de l'environnement, conformes aux principes d'Action 21. Les principes directeurs ont défini des buts et des mesures spécifiques dans le but de protéger l'environnement de la pollution, de sauvegarder les écosystèmes naturels, de contrôler l'urbanisation et l'habitat et d'étudier l'impact de l'emploi des technologies sur la vie humaine et l'habitat. L'ensemble a été réalisé avec nos yeux et nos esprits axés sur la préservation de notre héritage national.

Parmi les réussites remarquables enregistrées dans le domaine de l'énergie et du pétrole, citons le lancement d'un projet sur la production visant à produire de l'essence et du carburant exempts de plomb pour le marché intérieur. Ces produits seront progressivement mis à la disposition des consommateurs locaux à partir d'octobre 1997. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été appliquées avec succès pour réduire l'aspect négatif des émissions provenant du brûlage des gaz à haute teneur en soufre.

Afin de réaliser un développement durable dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, et à l'initiative de S. A. l'Émir du Koweït, des préparatifs sont en cours pour mettre en oeuvre le plan national d'action pour la modernisation. Des subventions directes et indirectes sont également versées pour l'augmentation du taux de rendement de l'élevage, de la production agricole et des pêcheries.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, le décret sur la protection de l'environnement a été mis à jour afin de mieux l'adapter aux exigences du développement durable. Le décret prévoit la préparation de plans et de stratégies nationales pour protéger l'air, l'eau, les sols et les ressources marines contre la pollution tellurique. Il prévoit également l'élaboration de principes directeurs pour évaluer l'impact sur l'environnement de différents types de projets. Des progrès marquants ont été accomplis dans la surveillance de l'environnement eu égard aux polluants de l'air, de l'eau et des sols.

Au niveau de l'éducation, l'État du Koweït a obtenu de grands résultats en incorporant des concepts environne-

mentaux dans les programmes scolaires à presque tous les niveaux d'enseignement. Des disciplines particulières à l'environnement, telles que la science du désert, les études marines et océanographiques ainsi que les programmes sur la santé et l'écologie ont été introduites dans le système d'enseignement.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'adoption d'Action 21, le Koweït a adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a également signé la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Dans ce contexte, j'ajouterai que l'État du Koweït a développé une stratégie nationale sur la diversité biologique et qu'il procède actuellement à la préparation d'une stratégie de lutte contre la désertification.

La raison et l'objet de cette session extraordinaire sont de rassembler nos énergies dans un effort commun au nom de l'humanité. Le fait que nous nous rencontrons ici sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, incarnation de la conscience mondiale, est un témoignage supplémentaire de l'universalité de nos efforts.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation koweïtienne de sa déclaration.

M. Mohammad Abulhasan, Chef de la délégation koweïtienne, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammad Samhan, Chef de la délégation des Émirats arabes unis.

M. Mohammad Samhan, Chef de la délégation des Émirats arabes unis, est escorté à la tribune.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : La convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 est un pas important et une occasion historique qui s'offre à la communauté internationale d'analyser de façon critique ce qui a entravé la mise en oeuvre des recommandations et des décisions du Sommet de Rio. Parallèlement, elle offre l'occasion d'élaborer des propositions objectives et constructives sur l'environnement et le développement durable.

M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), Vice-Président, assume la présidence.

Les phénomènes grandissants de la pauvreté, de la désertification, de la sécheresse, du retard social, du chômage et de la dette dans de nombreux pays en développement représentent les obstacles les plus sérieux à la mise en oeuvre des recommandations et à la réalisation des objectifs d'Action 21. De fait, tous ces obstacles minent les efforts qui sont déployés vers le développement. En conséquence, les États Membres, les pays développés en particulier, les organisations internationales chargées des questions de développement et le secteur privé doivent tenir les engagements pris à Rio, particulièrement en termes de transfert de technologies écologiquement rationnelles et d'apport de ressources financières et techniques, en vue de créer un environnement économique et social international équitable, honnête et juste qui veillerait à ce que les activités entreprises par les pays en développement soient incorporées dans la mise en oeuvre des stratégies globales du développement durable et de la protection de l'environnement.

Depuis la Conférence de Stockholm de 1972, les Émirats arabes unis, conformément aux orientations politiques de S. A. le cheikh Zayed bin Sultan Al Nahyan, qui sont axées sur un développement des ressources humaines tout en accordant une grande attention au développement durable et à l'environnement, se sont efforcés inlassablement de concentrer leurs énergies sur la protection de l'environnement et la prévention de sa pollution.

En 1992, les Émirats arabes unis ont créé une commission de l'environnement de haut niveau. En 1993, ils ont mis en place un conseil national de l'environnement, dont l'objectif est d'élaborer des projets et d'adopter des mesures sur l'environnement dans le but de mettre fin à la dégradation de l'environnement. L'objectif de ces institutions est d'établir des principes qui permettent de lier préoccupations environnementales et planification générale.

Étant donné qu'il existe un lien entre les ressources naturelles et le développement des ressources industrielles, agricoles et humaines, mon pays s'est efforcé de conserver ces ressources d'une manière durable et a préparé un projet de stratégie nationale et un plan d'action pour l'environnement, qui doit être achevé au cours des deux prochaines années.

Dans ce contexte, notre gouvernement a mis en oeuvre des programmes pour lutter contre la désertification,

étendre les «zones vertes» et mettre au point des systèmes de diversité biologique. Il a également créé des centres de recherche pour développer les variétés biologiques de la flore et de la faune adaptées à nos conditions environnementales très rudes. Nous avons également été des pionniers dans le domaine de la conservation de nos zones côtières, le développement du secteur industriel, la promotion de l'environnement marin et la conservation de nos stocks de poissons. Nous avons promulgué de nombreuses lois et réglementations qui assureront la conservation de ces zones vitales, malgré les effets nuisibles sur l'environnement marin du lourd trafic maritime dans nos eaux territoriales.

Les Émirats arabes unis poursuivent une politique de coordination et de coopération aux niveaux bilatéral, régional et international dans le domaine de l'environnement et du développement, y compris l'échange d'informations et de connaissances, et l'organisation de conférences, de séminaires et de concours sur des programmes de recherche. Récemment, nous avons annoncé qu'un concours international aurait lieu sur la conception d'un modèle pratique pour les établissements humains, et décidé que le 24 novembre serait chaque année la Journée de l'environnement dans notre pays. Convaincus de notre responsabilité internationale partagée, nous avons signé la Convention sur la diversité biologique en 1992 et avons adhéré à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 1995. De plus, nous envisageons d'adhérer à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification après que les procédures législatives seront terminées.

Des événements politiques dans le monde entier ont montré que la guerre, les conflits nationaux et régionaux, l'occupation, l'imposition de politiques du fait accompli et le déni des droits légitimes des peuples sous occupation ont un impact négatif non seulement sur la paix et la sécurité dans une région, mais également sur le développement économique, social et environnemental. Le golfe d'Arabie, dont les réserves en pétrole qui sont connues en font une des régions les plus stratégiques du monde en termes d'économie, de commerce et de financement, continue à ce jour de souffrir de graves dommages environnementaux qui sont causés par les résidus émanant des navires qui naviguent dans les eaux du golfe et des guerres et conflits des deux dernières décennies.

Toutes ces guerres et tous ces conflits ont eu un impact grave sur la population et les ressources naturelles, en particulier sur les stocks de poissons, la flore et la faune de notre région. Nous croyons que la responsabilité de la conservation de l'environnement dans cette région est une

responsabilité commune qui doit être partagée à l'échelon national, régional et international.

Dans la même foulée, nous souhaitons réitérer qu'il importe au plus haut point de régler les différends par des moyens pacifiques et la négociation, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Au Moyen-Orient, le peuple palestinien et la population arabe dans les hauteurs du Golan syrien, au Sud-Liban et dans la vallée de la Bekaa continuent d'être confrontés à des risques graves pour leur environnement, à la suite de l'occupation continue d'Israël de leurs territoires et de la menace militaire croissante posée par les armes nucléaires, chimiques et bactériologiques. La conservation de l'environnement dans notre région doit s'appuyer sur une paix durable, qui ne peut être obtenue tant que le Gouvernement israélien ne s'acquitte pas de ses obligations bilatérales et internationales au titre du droit international et des Principes de Rio, en particulier des chapitres 23, 14 et 8 d'Action 21.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'ajouter que pour appliquer pleinement les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, une volonté politique inébranlable est nécessaire. C'est alors seulement que nous pourrions améliorer le comportement humain dans le monde entier et répondre ainsi aux aspirations de tous dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Chef de la délégation des Émirats arabes unis de sa déclaration.

M. Mohammad Samhan, Chef de la délégation des Émirats arabes unis, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Muhamed Sacirbey, Chef de la délégation de la Bosnie-Herzégovine.

M. Muhamed Sacirbey, Chef de la délégation de la Bosnie-Herzégovine, est escorté à la tribune.

M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de faire une chose que la plupart d'entre nous souhaitent, je crois, faire depuis longtemps. En portant cette petite étiquette, j'ai l'impression d'être en quarantaine; donc si personne n'y voit d'inconvénient, je vais l'enlever pendant mon intervention.

Les peuples de toutes les nations représentées à l'Assemblée — petits ou grands, du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest — sont étroitement liés par l'environnement que nous partageons tous. Les frontières politiques, les idéologies et les systèmes économiques ne peuvent pas servir de lignes efficaces de démarcation de l'environnement.

La Bosnie-Herzégovine est un petit pays, handicapé par les conséquences de la guerre. Notre contribution à cet effort est en outre limitée de par nos conditions, et nous n'essaierons pas d'y remédier par un long exposé englobant tous les sujets. Les dirigeants, les représentants officiels et les experts venus du monde entier ont déjà très bien parlé des objectifs que nous partageons tous et des mesures nécessaires qui devraient et doivent être prises. Cependant, notre situation actuelle et notre récent et regrettable épisode historique nous permettent de contribuer au dialogue actuel d'un point de vue tout à fait unique.

Les premières conséquences sur l'environnement d'une guerre extensive, en particulier les attaques contre la population civile et ses moyens d'existence en Bosnie-Herzégovine, ont, d'une manière ironique, fourni des indications contradictoires dans le domaine de l'environnement. D'une part, les trésors de l'environnement, ainsi que les civils, les monuments culturels, et l'industrie ont été ciblés et sévèrement endommagés. Les mines terrestres, les munitions neuves ou utilisées, les tranchées improvisées et les chemins non macadamisés jonchent notre pays de détrit. Les forêts et d'autres ressources naturelles ont été exploitées sans ménagement par ceux qui ne respectent ni la nature ni la vie humaine. En outre, les mécanismes de protection de l'environnement ont été détruits ou négligés.

D'autre part, les populations civiles ayant été largement concernées, eu égard à tout ce qui a trait à l'industrie, au chauffage, à l'électricité, au gaz et aux installations sanitaires, le niveau de gaspillage des activités humaines et industrielles a beaucoup diminué. Si certains ont eu à souffrir du froid, faute de chauffage, la qualité de l'air s'est améliorée. Les usines ont été endommagées et sont restées inactives, mais dans les rivières et les lacs la vie aquatique a repris de la vigueur. Les poissons ont réapparu dans les zones d'où ils étaient absents depuis des années.

Malheureusement, les premières indications concernant le bien-être à venir de l'environnement du pays et de la région posent davantage de défis. La paix durable et réelle exige que les mines terrestres et les résidus de la guerre soient enlevés, mais aussi que les citoyens aient la possibilité de reconstituer leurs vies économiques et, bien entendu,

leurs industries. Les pressions au niveau de l'emploi et de la production sont particulièrement fortes, surtout dans un pays qui a déjà dépassé l'étape du développement et où la philosophie économique doit l'emporter sur l'idéologie nationaliste haineuse et les tendances antidémocratiques. Nous essaierons d'apporter notre contribution. Nous disposons d'importantes ressources humaines, de l'expertise et de l'expérience pour y contribuer. Néanmoins, notre dépendance de l'aide multilatérale et bilatérale est déterminante pour notre avenir.

Nos amis, ceux qui ont directement intérêt à ce que la paix et la stabilité règnent en Bosnie-Herzégovine, peuvent tirer profit des possibilités d'un nouveau départ, d'un environnement rajeuni, et d'une population instruite et techniquement avisée dans l'intérêt de tous les peuples, de la paix et de la nature. Ou, au contraire, ces facteurs étrangers, qui ont la capacité d'influencer, risquent de nous laisser encore une fois dépendants d'une exploitation dommageable pour l'environnement.

Il n'est pas nécessaire de faire un choix diamétralement opposé entre l'environnement et l'économie, entre les peuples et la nature. Malheureusement, des indications troublantes semblent déjà se manifester. Percevant notre désespoir et l'urgence de la situation, certains ont essayé d'exporter chez nous des technologies anciennes et même dépassées, ainsi que des activités économiques dont ils tirent profit.

La Bosnie-Herzégovine devra choisir sagement ses options et consacrer ses maigres ressources et ses efforts en conséquence. Nous accordons une énorme priorité au bien-être de notre environnement. En même temps, nous pensons que nous avons des amis aux niveaux multilatéral et bilatéral qui apprécient le potentiel économique et naturel de notre pays et les avantages stratégiques de la paix. Notre peuple a énormément souffert de la guerre, mais maintenant, les Bosniaques et leur environnement, et nous tous, pouvons au moins tirer parti de certains avantages potentiels qui pourraient découler des privations imposées par la guerre.

Nous, en Bosnie-Herzégovine, sommes conscients des obligations qui nous incombent à l'égard de l'environnement mondial et frémissons à l'idée qu'un petit pays comme la Bosnie qui oeuvre à reconstruire et redémarrer son industrie pourrait être en conflit avec son propre environnement et contribuer de façon négative au sort des autres, notamment des petits pays comme les États insulaires. Ayant eu à faire face à l'anéantissement, nous compre-

nous mieux la menace à l'existence que connaissent ces petits États.

Les leçons tirées des expériences de la Bosnie-Herzégovine sont valables pour tous, surtout pour les autres États sortant d'une guerre et pour ceux avides de paix. Bien traitée, l'accession nouvelle à la paix peut se traduire en de nouvelles possibilités économiques et environnementales et en une coopération internationale permettant d'atteindre les objectifs tels que ceux d'un air pur, d'une eau potable et du reboisement. Au contraire, si des stratégies et des choix à court terme nous sont imposés, cela peut signifier que la dégradation de la situation se poursuit en association avec les conséquences de la guerre, la pollution et l'exploitation industrielle peu scrupuleuse : la conspiration des mines terrestres et des déchets industriels détruisant les sols, les peuples, la paix fragile et notre Terre commune. Le premier choix profitera à chacun. Le dernier affecterait finalement chacun d'entre nous négativement.

Nous terminons comme nous avons commencé en déclarant que nous sommes inévitablement étroitement liés par l'environnement que nous partageons tous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Chef de la délégation de la Bosnie-Herzégovine de sa déclaration.

M. Muhamed Sacirbey, Chef de la délégation de la Bosnie-Herzégovine, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Samir Moubarak, Chef de la délégation libanaise.

M. Samir Moubarak, Chef de la délégation libanaise, est escorté à la tribune.

M. Moubarak (Liban) : Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer notre profonde douleur à l'occasion de la disparition de Jean-Yves Cousteau qui a oeuvré durant toute sa carrière scientifique pour la défense de l'environnement océanographique. La communauté internationale perd un ardent champion de l'écologie et ma délégation présente à la délégation de la France l'expression de sa profonde sympathie.

(L'orateur poursuit en arabe)

Lorsque la communauté internationale a lancé Action 21 à Rio et jeté les bases du débat sur le développement durable, le Liban se relevait d'une guerre destructrice

qui a duré 20 ans, coûté la vie à plus de 150 000 de ses citoyens et fait des milliers de blessés, de mutilés ou d'handicapés. Cette guerre a également détruit l'infrastructure du Liban, endommagé des centaines de milliers de logements, déplacé le tiers de la population du pays et forcé un autre tiers de la population, dont la plupart des agriculteurs et techniciens qualifiés, à émigrer.

Une autre conséquence a été la grave dégradation de nos systèmes écologiques et de l'environnement humain. Les déchets se sont accumulés, les systèmes d'évacuation des eaux usées ne fonctionnent plus, la plupart des terres montagneuses sont devenues stériles, les plates-formes érigées pour empêcher les glissements de terrain s'étant effondrées, et les forêts, qui couvraient 30 % du pays, n'en couvrent que moins de 3 %. En outre, les systèmes de prestation sociale, de santé et d'éducation ont atteint les niveaux les plus bas.

Ainsi, après ce long conflit, le Liban a dû édifier la paix. Il est certain que le Liban a tiré profit du nouveau concept de la protection de l'environnement et des écosystèmes et du développement durable. Pourtant, même ainsi, d'autres défis doivent être relevés : le renforcement de la paix au sein de la nation, la reconstruction et le redressement de tout ce qui a été détruit et endommagé, tout en jetant les fondations nécessaires à la mise en place des conditions adoptées par la communauté internationale pour atteindre le développement durable. Nous faisons face à beaucoup de complexités dans ces conditions, ce qui exige une restructuration organisationnelle et institutionnelle radicale, des ressources énormes, des techniques modernes pertinentes et un savoir-faire technique perfectionné. Faute de disposer de l'appui d'un fonds spécial, le Liban a dû dépendre de ses propres capacités et prouver ses mérites et son éligibilité afin d'attirer des ressources et des investissements — tout cela alors que les régions du Sud et de la vallée de la Bekaa demeurent sous occupation israélienne et que la machine de guerre israélienne continue de poser une menace constante, empêchant de larges couches de notre population de poursuivre leurs activités économiques et agricoles habituelles.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la Convention de Rio, le Gouvernement libanais a été en mesure de rétablir la normalité sur l'ensemble du pays. Il a également mis en place un plan ambitieux de

reconstruction et de redressement, intitulé Perspectives 2000, et, en un temps record, il a pu convaincre les investisseurs locaux, régionaux et internationaux de participer à la mise en oeuvre des programmes de ce plan.

Ainsi, ayant bénéficié du soutien des États frères arabes ainsi que de certains pays amis, et avec la pleine coopération des institutions d'exécution de l'Organisation des Nations Unies, des institutions financières internationales et des pays donateurs, le Liban s'est lancé dans un processus de mise en oeuvre des engagements pris à Rio, et a fait de la protection et de la remise en état de l'environnement une partie intégrante de ses programmes d'activités.

Nous nous sommes empressés d'adhérer aux instruments internationaux conclus à cette fin, telles la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier l'Afrique, et de reprendre leurs dispositions dans notre législation nationale. Dans la mesure où nos capacités et nos conditions nous le permettaient, nous avons cherché également à répondre aux exigences de la coopération internationale et à nous engager fidèlement dans l'effort international commun dont le but est de protéger notre avenir commun.

Au cours de cette période, le Liban a également participé aux conférences tenues sous l'égide des Nations Unies et — grâce à la coopération entre le Gouvernement, le secteur privé et les organisations de base — il a créé des comités nationaux chargés de traduire les programmes d'action mis en place par ces conférences en programmes nationaux.

Un exemple des activités du Gouvernement est la création d'un Ministère pour l'environnement qui est l'organe principal de mise en oeuvre des plans sectoriels en faveur de l'environnement et de coordination des efforts déployés au niveau national en vue d'intégrer les impératifs environnementaux dans l'ensemble des plans économiques. Des plans sont également en cours d'élaboration aux fins de créer un comité national pour le développement durable. Les programmes de remise en état de l'environnement ont également été élaborés à un coût d'environ 600 millions de dollars en vue de construire, réparer ou faire fonctionner des usines d'épuration des eaux usées, recycler des déchets solides et liquides et nettoyer les eaux territoriales et les côtes du Liban. Le Ministère a également coopéré avec le secteur industriel afin de réduire les émissions de gaz à

effet de serre, conformément aux dispositions de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Montréal.

Le Gouvernement a également créé le Ministère des réformes administratives en vue de réorganiser et de renforcer le système administratif conformément aux exigences de la nouvelle phase de développement et pour veiller à la durabilité des plans de développement approuvés. À cet égard, le laboratoire central, le Conseil national pour la recherche scientifique et les groupes et organes des différents départements chargés du contrôle de la qualité des aliments et du commerce ont été réaménagés.

Un plan a été créé pour le reboisement du Liban aux termes duquel des milliers d'arbres ont été plantés dans différentes régions du pays. Trois réserves naturelles ont été créées et trois autres devraient l'être en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous avons également mis en place une Banque nationale pour le développement agricole ainsi qu'un Fonds national d'assurance en cas de catastrophes naturelles. La chasse des animaux a également été réglementée. Des projets de développement ont été mis en oeuvre dans des zones agricoles marginalisées et désavantagées du Liban, en particulier le projet Baalbek-Hermel portant sur un développement intégré des zones rurales et une agriculture de remplacement.

Le développement des ressources humaines, l'élimination de la pauvreté et le développement social constituent les priorités de notre gouvernement. À cet égard, de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays sont retournées chez elles; leurs villages abandonnés ont été reconstruits et l'infrastructure et les institutions économiques ont été réorganisées pour leur permettre de reprendre une vie normale.

Une nouvelle structure pour l'éducation a été adoptée, un grand nombre d'écoles dans l'ensemble du Liban ont été réparées et remises en état, et des programmes de sensibilisation à l'environnement et aux soins de santé primaires ont été intégrés aux programmes scolaires. Des centres de santé ont été réparés et remis en état dans les zones isolées.

Un comité national pour les femmes a été créé et la législation adéquate a été adoptée pour permettre à celles-ci de participer pleinement à tous les domaines politique, économique et social au niveau national.

La voie économique suivie depuis la fin de la guerre au Liban repose sur une promotion de l'infrastructure

physique qui est un facteur essentiel pour attirer les investissements qui, à leur tour, redynamisent l'économie, créent de nouveaux emplois et permettent une plus grande productivité.

Nous ne rencontrons pas de problèmes réels lorsque nous nous adaptons aux conditions institutionnelles et conceptuelles du nouvel ordre économique international. Notre économie ouverte et libre est naturelle et le secteur privé est tout à fait dynamique. Nous nous heurtons cependant à des problèmes lorsque nous devons faire face aux aspects concrets des défis que posent la mondialisation de l'économie et la nécessité d'assurer une concurrence appropriée aux niveaux régional et international.

Dans ce contexte, le Liban s'associe à la position du Groupe des 77 et de la Chine s'agissant des cadres institutionnels et de la coopération internationale nécessaires pour parvenir à un partenariat juste qui permettra le développement de tous les pays en développement. Tous les membres de la communauté internationale pourront en tirer mutuellement parti, en particulier pour la protection de l'environnement mondial. L'engagement pris par les nations riches d'octroyer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement reste essentiel.

Le temps limité imparti à chaque orateur nous empêche de fournir de plus amples détails sur les réalisations du Liban et sur les défis qu'il doit affronter. La délégation libanaise a fourni une étude détaillée à cet égard, qui a été élaborée en coopération avec les départements compétents et les organisations internationales pertinentes, dont les délégations intéressées peuvent se procurer des copies.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Chef de la délégation libanaise de sa déclaration.

M. Samir Moubarak, Chef de la délégation libanaise, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ravan Farhâdi, Chef de la délégation afghane.

M. Ravan Farhâdi, Chef de la délégation afghane, est escorté à la tribune.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet de Rio a fait prendre conscience au monde des problèmes que posent environnement et développement. Nous espérons que la communauté internationale,

en se conformant à un véritable partenariat, respectera les engagements qu'elle a pris d'adopter immédiatement des mesures pour mettre pleinement en oeuvre l'Action 21.

Aujourd'hui, nous convenons tous que le plan d'action adopté il y a cinq ans à Rio demeure urgent. Tout d'abord, il est très clair que le développement durable ne pourra pas être réalisé d'ici à la fin du siècle dans l'ensemble du monde si les besoins les plus fondamentaux, comme l'eau potable, d'une grande partie de la population mondiale ne sont pas satisfaits. Il est également admis que la durabilité du monde restera un simple voeu pieux tant que les pays industrialisés riches continueront, en gaspillant des ressources, de nuire au système écologique qui permet à l'humanité de vivre.

D'autre part, les pays en développement non industrialisés doivent relever de plus en plus de défis dans les efforts qu'ils font pour régler leurs problèmes relatifs à la protection de l'environnement. Ces questions, toutefois, outre celle concernant la lutte contre la pauvreté des pays les moins avancés — en particulier ceux qui se trouvent dans une situation encore plus difficile, due en partie au fait qu'ils ont été dévastés par des guerres permanentes — doivent se voir accorder en priorité une assistance supplémentaire et immédiate.

L'Afghanistan est un pays ni tropical ni couvert de pâturages naturels verts. Les zones vertes en Afghanistan ne sont constituées que par les vergers et les terres cultivées par les paysans. En 1979, lorsque l'Afghanistan a été envahi par l'Armée rouge, le pays avait élaboré, grâce à l'assistance technique de la France, une étude très complexe sur l'environnement, appelée Tapis végétal, avec des cartes géographiques à l'échelle de 1/50 000. Cette étude, disponible dans les archives du Gouvernement français, continue d'être extrêmement utile pour l'étude des sites environnementaux du pays.

L'Afghanistan est un pays qui a été ravagé par plus de 10 millions de mines terrestres. Le lourd tribut que prélèvent en permanence les mines terrestres sur les cultivateurs et leurs enfants — les futures générations de cultivateurs — prive le pays de ceux qui auraient dû revitaliser les zones vertes. En Afghanistan, les mines terrestres antipersonnel sont un facteur qui contribue énormément à la détérioration de l'environnement. S'il y a des zones vertes, c'est uniquement grâce à l'agriculture et à la plantation de vergers. Plus il deviendra dangereux pour les cultivateurs et les bergers de se déplacer dans les régions jonchées de mines terrestres, plus on verra les zones vertes se transformer en terres arides. Il sera impossible d'encourager l'agriculture, qui est

le plus important facteur de protection de l'environnement en Afghanistan, tant que l'on n'aura pas mené à bien les programmes de déminage.

Qu'il me soit également permis d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 21 du chapitre premier du Rapport de la Commission du développement durable sur la préparation de l'actuelle session extraordinaire. L'alinéa e) de ce paragraphe concerne les effets disproportionnés de la pauvreté sur les femmes et indique qu'il est possible d'y remédier, notamment en éliminant les obstacles qui empêchent les femmes d'avoir accès au même titre que les hommes aux ressources et aux services productifs. Comme certaines organisations non gouvernementales ont pu le constater, en Afghanistan des mesures qui vont à l'encontre de ces importants principes ont été adoptées et mises en pratique dans les villes envahies par les mercenaires taliban. Les femmes, dont la plupart sont des veuves sans ressources qui doivent nourrir leurs enfants, sont cruellement privées de leur droit au travail.

J'invite ceux qui s'intéressent à l'Afghanistan à lire le rapport que M. Choong Hyun Paik, Rapporteur spécial pour les droits de l'homme, a présenté à la Commission des droits de l'homme, à Genève, le 20 février 1997, concernant les violations massives des droits des femmes commis par les Taliban, y compris les coups dont 225 femmes ont été victimes, dans de nombreux cas à l'aide de chaînes. Je renvoie aussi au débat sur l'Afghanistan qui a eu lieu le 14 avril 1997 au Conseil de sécurité.

Du fait de la diversité du climat en Afghanistan, pays situé au carrefour de trois régions d'Asie — le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Asie du Sud — les problèmes liés à la protection de l'environnement sont eux aussi très divers. L'hiver rigoureux dans les régions montagneuses, qui constituent la majeure partie du pays, pose de graves problèmes de chauffage pendant la saison froide. En Afghanistan, la situation est à cet égard plus grave que dans les régions subtropicales de l'Asie et les conditions très différentes de celles que l'on trouve dans le sous-continent indo-pakistanaï.

Partout dans le monde la préservation et le développement durable de tous les types de forêts sont un facteur fondamental du développement économique et social. Dans le sud-est de l'Afghanistan se trouvent de petites régions montagneuses boisées, le Paktia et le Kunar, où le déboisement progresse à un rythme alarmant dans le Paktia.

Tandis que dans le Pakistan voisin des mesures ont été prises pour stopper le déboisement des régions montagneu-

ses, des deux côtés de la frontière on encourage les gens à se livrer au commerce du bois, qui est coupé en Afghanistan et transporté au Pakistan. Aucune limite n'est recommandée ou respectée par le groupe de chefs locaux après un gain en ce qui concerne les coupes dans les forêts des montagnes afghanes et le transport du bois vers les villes pakistanaïses, où il est utilisé pour la construction de maisons. Dans la région, la collusion des responsables locaux et de ceux qui se livrent à la contrebande du bois est bien connue.

Rappelons-nous qu'avant 1979 l'Afghanistan bénéficiait de l'aide technique de l'Allemagne pour la préservation des forêts de la région montagneuse de Paktia. Cette aide et toute l'aide occidentale accordée à l'Afghanistan ont été interrompues après l'occupation.

En ce qui concerne la détérioration de l'environnement, qu'il me soit permis de citer un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) :

«Les zones rurales ne disposant pas de sources d'énergie de rechange comme le charbon, le mazout, le pétrole ou le kérosène, qui sont inexistantes ou trop chères, les populations dépendent essentiellement du bois de feu pour répondre à leurs besoins élémentaires en matière d'énergie. La surexploitation des ressources en bois de feu a entraîné le déboisement à grande échelle, une grave érosion des sols et la disparition de terres agricoles productives.»

Comme les Nations Unies le savent fort bien depuis que l'Armée rouge a envahi notre pays en 1979, la guerre en Afghanistan a entraîné la destruction de l'infrastructure rurale de base, tels les systèmes d'irrigation traditionnels. Il est regrettable qu'à cause d'un conflit armé directement imposé par l'intervention et l'agression étrangères, qui continue de dévaster l'économie afghane, rien n'a été fait pour mettre en oeuvre les idées du PNUD en ce qui concerne le projet de relèvement dans ce domaine.

Dans de nombreuses régions du pays, les déplacements forcés de populations à la suite du conflit armé et la concentration de réfugiés civils dans les zones rurales ont entraîné d'énormes difficultés, dont l'absence d'eau salubre. La poursuite de la guerre en Afghanistan n'a fait qu'aggraver la situation dans le pays. Outre le massacre et l'exode forcé de toute la population rurale ou semi-rurale par les Taliban dans certaines régions, cette situation a entraîné d'énormes perturbations de l'écosystème et des activités agricoles saisonnières.

Le rôle des organisations et institutions pertinentes du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des pays donateurs est crucial pour protéger l'environnement de pays comme l'Afghanistan. En coopération avec d'autres organisations, le PNUD doit s'employer à renforcer encore sa contribution aux programmes sur le développement durable, la protection de l'environnement et l'élimination de la pauvreté.

Aux termes de cette brève déclaration, qu'il me soit permis de faire une proposition aux Nations Unies. Les pays touchés par la guerre en Asie, en Afrique et en Amérique latine souffrent d'un ensemble de difficultés énormes. Outre les mines terrestres, ces pays ont en commun de nombreux autres problèmes socioéconomiques engendrés par de longs conflits armés. Il est grand temps de se livrer à une étude de ces pays les moins développés touchés par la guerre et de leurs problèmes de relèvement, de reconstruction et de protection de l'environnement.

Pour terminer, qu'il me soit permis de rappeler que pour les musulmans, qui constituent près d'un cinquième de la population mondiale, le respect et la protection de l'environnement — qui est un don béni de Dieu — sont révévés conformément aux préceptes du saint Coran. D'autres religions dispensent du reste les mêmes enseignements. Nous pouvons dire que tous les hommes de par le monde ont le devoir sacré de respecter l'environnement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Chef de la délégation afghane de son intervention.

M. Ravan Farhâdi, Chef de la délégation afghane, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
L'orateur suivant sur ma liste est S. E. M. Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Union interparlementaire.

M. Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Union interparlementaire, est escorté à la tribune.

M. Sorour (Union interparlementaire) (*interprétation de l'anglais*) : Les décisions qu'ont prises les gouvernements à Rio sont au coeur des préoccupations de la communauté parlementaire mondiale, au nom de laquelle je prends la parole aujourd'hui. Au cours des cinq dernières années, les membres du Parlement ont discuté de l'impact de ces décisions et se sont interrogés sur les meilleurs moyens de les mettre en oeuvre tout en restant attentifs aux problèmes des populations qu'ils représentent. Ces parlementaires ont

un rôle difficile à jouer et une tâche ardue à accomplir. Dans la mesure où leur participation active est indispensable à la concrétisation des objectifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), leur rôle est essentiel et doit se concrétiser.

Je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur l'évaluation d'ensemble des activités entreprises par l'Union interparlementaire pour mettre en oeuvre les recommandations d'Action 21, qui a récemment été adopté par l'Union et qui figure dans l'additif du document A/S-19/15. La tâche de l'Union interparlementaire n'est guère facile, car en raison de la détérioration de la situation mondiale, de la crise économique et du chômage dans le Nord, ainsi que de la pauvreté et des catastrophes de toutes sortes qui frappent le Sud, il est de plus en plus difficile pour les gouvernements et les citoyens d'honorer leurs engagements qui, pour l'être, exigent de lourds sacrifices à court terme, et dont les bénéfices ne se feront sentir qu'à long terme.

Il est bien connu que les choix écologiques sont plus populaires en période de croissance soutenue qu'en période de crise ou de récession. Pourtant, cette détérioration de la situation justifie la mise en oeuvre du Programme de Rio. Comme nous le savons, une crise écologique non seulement conduit à la détérioration de l'environnement, mais elle constitue également un facteur de déclin économique et de déstabilisation sociale. Les pays où les vivres sont rares et où l'épuisement du patrimoine naturel provoque un recul dans la production, des pertes d'emplois, et une baisse des exportations sont de plus en plus nombreux. Insécurité et pauvreté se généralisent y compris dans des pays dits riches.

Comment concilier les exigences de la protection de l'environnement et du développement? Il y a une réponse à ce dilemme. La formidable impulsion donnée par la CNUED à la réflexion sur l'interdépendance des problèmes d'environnement et de développement a permis d'identifier les solutions techniques. L'adoption de mesures résolues en faveur du développement durable est donc essentiellement de nature politique.

Pour surmonter les obstacles, il faut mobiliser tous les acteurs de la société et, au premier chef, leurs représentants — les membres du Parlement. Ce sont ces derniers, en effet, qui confèrent sa légitimité politique aux décisions gouvernementales. Ce sont eux également qui veillent à ce que ces décisions rallient l'adhésion des citoyens, et c'est à eux qu'il appartient de veiller à ce que les engagements pris à Rio soient honorés. Parce qu'ils sont investis de cette responsabilité capitale, c'est d'abord à eux que les généra-

tions présentes et futures attribueront la réussite ou l'échec du développement durable.

Pour que l'action parlementaire soit efficace, il faut que les parlements et leurs membres soient eux-mêmes convaincus de la nécessité de privilégier les intérêts à long terme de la société et de remettre en question le modèle dominant de développement. Aussi est-il indispensable qu'ils soient associés aux travaux de la communauté internationale et que les préoccupations inhérentes à leurs fonctions soient prises en considération.

L'Union interparlementaire se réjouit du renforcement de ses liens avec les Nations Unies, dont témoigne ma présence ici aujourd'hui. Elle forme le voeu que les parlements et leurs membres, partout dans le monde, puissent ainsi oeuvrer avec les organes directeurs pour apporter leur contribution aux débats internationaux, comme ils le font aux débats nationaux.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour insister sur l'impérieuse nécessité de relancer le partenariat mondial pour le développement durable. Seule la solidarité internationale nous permettra d'édifier un monde plus sûr, un monde plus juste et plus libre, pour aujourd'hui et pour demain. Ne nous leurrions pas. C'est en grande partie parce que nous n'épousons pas la cause de la solidarité que nous ne réussissons pas à mener à bien le programme de la CNUED. La réticence des pays du Nord, malheureusement — je dis bien malheureusement — à honorer les engagements qu'ils ont pris envers les pays en développement en leur octroyant des ressources financières additionnelles, en portant l'aide publique au développement à 0,7 % de leur produit national brut et à transférer des technologies écologiques rationnelles à des conditions favorables, restreint considérablement la capacité de ces pays à se conformer aux exigences du développement durable. La solidarité devrait aussi conduire à une solution des problèmes comme celui de la dette des pays en développement, en particulier des plus pauvres d'entre eux.

Bien sûr, l'apport financier ne saurait suffire à lui seul. Il doit être complété par une politique mondiale qui soit de nature à ancrer le concept de développement durable dans les mentalités et les modes de vie des individus. Dans cet esprit, il est nécessaire de redéfinir les priorités établies dans la gestion et la planification des ressources limitées.

Pour terminer, je voudrais, au nom de tous les membres du Parlement, exhorter les gouvernements et les institutions de coopération internationale à s'engager solen-

nellement à tenir toutes les promesses qu'ils ont faites à Rio, à faire preuve d'une plus grande détermination à cet égard, à renforcer les mesures prises jusqu'ici et, à cette fin, à fixer des objectifs précis assortis d'échéances précises.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Président de l'Union interparlementaire de son intervention.

M. Ahmed Fathy Sorour, Président de l'Union interparlementaire, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
L'orateur suivant sur ma liste est M. Wally N'Dow, Sous-Secrétaire général du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

M. Wally N'Dow, Sous-Secrétaire général du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, est escorté à la tribune.

M. N'Dow (Centre des Nations Unies pour les établissements humains) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de participer à cette évaluation de la mise en oeuvre des recommandations du Sommet Planète Terre, conférence la plus historique des Nations Unies.

La promesse du Sommet de la Terre concernant l'avenir durable de l'humanité ne pourra être tenue que lorsque seront relevés les défis que nous posent l'amélioration du logement et des habitations ainsi que la gestion des établissements humains, en particulier dans les centres urbains et dans les mégalo-pôles.

C'est là le lien important qui existe entre le Sommet de la Terre et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, ou «Sommet de la ville», qui a eu lieu à Istanbul l'an dernier. L'objectif de la Conférence d'Istanbul était de faire prendre conscience au monde à quel point il était urgent d'améliorer les conditions de vie de plus de 1,5 milliard de personnes, qui sont aujourd'hui mal logées ou privées d'abri. La Conférence d'Istanbul a en outre attiré l'attention mondiale sur la nécessité de prendre des mesures vigoureuses pour régler le problème que pose la gestion de ces villes, ce nouveau type d'habitat humain, qui se développe dans tous les pays du monde, petits ou grands. Le siècle de la ville est arrivé, et force est de constater que nous ne sommes pas prêts pour ce nouveau siècle.

Ces défis — le manque d'abri et de logement, et la nécessité de faire face au problème de l'urbanisation — ont des conséquences démesurées et très graves sur les vies de centaines de millions de personnes pauvres et désavantagées dans les nations grandes et petites — personnes qui vivent presque essentiellement, mais pas uniquement, dans les pays en développement de notre monde, qui s'entassent dans les taudis des grandes villes ou dans des abris de fortune dans les campagnes, qui non seulement n'ont pas de travail sûr, mais qui sont en outre privées des nécessités de base comme l'eau salubre, l'assainissement, l'évacuation des ordures, des moyens de transport sûrs et même des espaces verts, aussi réduits soient-ils, qui leur appartiennent.

Aujourd'hui, dans cette salle, la plupart d'entre nous parlent d'une catastrophe à venir, d'une crise environnementale imminente. Nous parlons de la mort lente et angoissante de la planète à moins que des mesures ne soient prises d'urgence partout dans le monde. Mais il y a une autre réalité. Pour les pauvres du monde, ces millions d'êtres qui s'entassent dans des taudis et sont à la recherche d'un travail inexistant, cette catastrophe que nous décrivons et que nous prédisons aujourd'hui a déjà commencé. Voilà pourquoi, lorsque le plan d'action mondial d'Istanbul, le Programme pour l'habitat, a été élaboré, un accord a été trouvé après bien des difficultés et des débats, néanmoins utiles, sur le fait qu'il importe d'instituer un droit au logement dont la réalisation progressive et complète incombera à chaque nation.

Pourquoi les villes et pourquoi les centres urbains? Parce que c'est dans les villes du monde d'aujourd'hui que la majorité de la population de la planète vivra bientôt. Ce phénomène d'urbanisation à l'échelle mondiale s'accompagne d'une croissance sans précédent dans les pays en développement. Il coïncide en outre avec un déclin des campagnes dans la plupart des endroits du monde. Dans 30 ans seulement, la population urbaine sera plus nombreuse que jamais dans l'histoire de l'humanité.

Pourquoi ces villes sont-elles encore plus importantes pour soutenir l'avenir de l'humanité? D'abord, aujourd'hui, d'un point de vue positif, les villes sont des centres qui favorisent l'épanouissement de l'intellect humain, des découvertes, des arts, des sciences et du ferment intellectuel. Mais aujourd'hui également, nous ne saurions oublier que c'est dans les villes qu'on consomme la plupart des vivres du monde, qu'on utilise la majeure quantité des fibres et des ressources du monde — ressources minérales, en eau et autres; c'est dans les villes que la pollution est la plus répandue et que la plupart des déchets sont produits.

Mais c'est également dans ces villes qu'on observe les plus grands bouleversements sociaux : les désastres, les catastrophes de nature sociale — les drogues, la violence; que le risque de conflit politique est le plus grand et, c'est important, que la richesse nationale et les économies nationales se concentrent; c'est dans les villes que la mondialisation et l'économie mondialisée trouvent leur véritable expression. Et, bien sûr, c'est dans les centres urbains du monde d'aujourd'hui que la bataille pour le développement durable sera peut-être gagnée ou perdue.

C'est pourquoi il va sans dire que lorsqu'il s'agit de la préservation du patrimoine mondial, de la protection de notre biosphère, des ressources en eau douce de notre planète et de nos zones côtières, de la consommation et de la conservation des ressources naturelles, de la protection de la santé humaine et de la génération de richesses, il importe d'examiner le rôle des centres urbains, des villes, de ce nouvel habitat humain, et de mettre cette question au centre des préoccupations internationales.

Bien qu'on les définisse comme des problèmes mondiaux, il doit exister des solutions locales. C'est pourquoi l'Assemblée générale, dans sa résolution 51/181 en date du 16 décembre 1996, a demandé la tenue de la présente session extraordinaire. Ce faisant, elle a souligné et recommandé que cette session accorde l'attention qui se doit à la question des établissements humains dans la perspective d'un développement humain durable à l'échelle mondiale.

L'accent mis sur le développement humain durable, ainsi que sur l'habilitation des localités et la facilitation de leur participation, est la démarche que nous avons adoptée pour Habitat, en tant que responsables des chapitres d'Action 21 qui traitent des établissements humains. Ces tâches sont présentées dans le rapport sur la mise en oeuvre d'Action 21 qui a été transmis à cette session extraordinaire par la Commission des établissements humains.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la CNUED, quatre domaines prioritaires sont apparus dans le secteur des établissements humains. Je recommande vivement aux représentants de les examiner. Ils traitent tous de la mise en oeuvre d'Action 21.

Premièrement, il importe que les politiques menées dans les nations grandes et petites s'inspirent de la philosophie d'«un logement pour tous», qui permettra d'améliorer l'environnement immédiat des personnes, de réduire la pauvreté et d'instaurer la justice sociale. La pauvreté se manifeste avant tout par une inégalité des conditions de vie, des différences entre les quartiers, des conflits sociaux et

des bouleversements qui aboutissent à de grandes difficultés au niveau national.

Deuxièmement, l'amélioration des infrastructures et des services liés à l'environnement doit continuer d'être la force motrice de nos activités de planification. Nous devons améliorer les infrastructures liées à l'environnement, fournir les services nécessaires et réduire la pollution.

Troisièmement, il est recommandé à chacun d'entre nous d'accorder davantage d'attention à l'amélioration de la gestion urbaine — qu'il s'agisse des villes grandes ou moyennes — et de renforcer les capacités locales pour que les villes soient gérées dans la perspective d'un développement durable.

Quatrièmement, il importe de promouvoir une stratégie qui se fonde sur le respect des sexospécificités et d'élaborer des plans qui tiennent compte de la nécessité de favoriser la participation de la moitié de notre population, les femmes, afin d'encourager la formation d'un consensus sur certaines priorités et de veiller à ce qu'hommes et femmes mettent en commun leurs ressources intellectuelles et autres, en vue d'atteindre ensemble nos objectifs communs.

Mais qu'avons-nous été en mesure de réaliser? Aujourd'hui, cinq ans après Rio et un an après Istanbul, je suis heureux d'annoncer que dans 80 pays des stratégies ont été reformulées pour mieux répondre aux problèmes de logement. Elles ont été élaborées conformément à certains principes de facilitation et nous nous félicitons du rythme de leur mise en oeuvre. La gestion urbaine a été sensiblement améliorée et est aujourd'hui devenue une priorité pour plusieurs gouvernements et pour l'action internationale, notamment pour les institutions de prêts internationales.

La participation des communautés et de la société civile aux activités destinées à améliorer les services et les infrastructures est d'une importance capitale, car l'humanité est arrivée à une étape où il n'est plus possible aux seuls gouvernements d'avoir la vision et les ressources nécessaires pour relever tous les défis auxquels nous sommes confrontés dans la réalisation du développement humain.

Nous avons le plaisir d'informer cette Assemblée que les plans d'action locaux en faveur du développement durable ont proliféré depuis Rio. Aujourd'hui, 1 800 plans d'action locaux s'inspirant d'Action 21 ont été formulés et sont actuellement mis en application, et 130 pays ont élaboré des plans d'action nationaux en faveur du développement des établissements humains dans le cadre du processus d'Istanbul.

Nous devons nous poser deux questions essentielles : par quelles stratégies pouvons-nous assurer le suivi de la dimension des établissements humains dans le cadre du développement durable? Quels seront les concepts qui fonderont notre action?

D'abord, l'acceptation du principe de «facilitation» au niveau du partenariat, c'est-à-dire la formation de réseaux et l'échange de pratiques les plus efficaces, a fonctionné. Deuxièmement, il importe de promouvoir un effort international, la coopération internationale et l'octroi de ressources nouvelles et supplémentaires pour appuyer les activités entreprises au niveau mondial. Tels sont les principaux engagements qui ont été pris en vue d'adopter de nouvelles mesures.

À Istanbul, en juin 1996, la communauté internationale a réaffirmé son attachement à Action 21 dans le Programme pour l'habitat. Un an plus tard, notre Commission des établissements humains est allée encore plus loin en s'octroyant un rôle normatif dans la mise en oeuvre du Programme et en appelant à une revitalisation et à un renforcement du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

Enfin, il n'est pas exagéré d'affirmer que notre tâche, qui est également la vôtre au sein des Nations Unies et qui consiste à s'efforcer de relever le défi du développement durable, ne sera achevée que lorsque nous aurons répondu à deux questions fondamentales, à savoir : comment l'humanité vivra-t-elle au XXIe siècle et où vivra-t-elle? Ces questions sont capitales, car la misère venant s'ajouter aux établissements humains pauvres détruira les nations. Cela a déjà commencé dans plusieurs parties du monde.

Comme nous l'avons noté à travers les témoignages fournis de cette tribune, en particulier de pays ravagés par la guerre et des troubles civils, les facteurs sous-jacents sont souvent liés aux établissements humains non opérationnels — une lutte pour des établissements humains, une lutte pour savoir à qui appartient la terre, appartient l'eau, appartient le village, appartient la ville.

Ce sont là des questions très importantes, car tant qu'elles ne seront pas réglées, nous ne pourrons pas réussir dans notre quête de développement durable qui est devenue la philosophie la plus appropriée en matière de désarmement pour la communauté internationale. Le développement humain durable grâce, entre autres, aux établissements humains, est le nouveau nom pour la paix et la sécurité internationales, et il doit être poursuivi avec plus de vigueur et de vigilance.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Sous-Secrétaire général du Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

M. Wally N'Dow, Sous-Secrétaire général du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je donne à présent la parole à M. Mohamed El-Ashry, Président-Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial.

M. Mohamed El-Ashry, Président-Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial, est escorté à la tribune.

M. El-Ashry (Fonds pour l'environnement mondial) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen — et au renouvellement — de l'engagement collectif que nous avons pris à l'égard du développement durable. Beaucoup d'observations constructives et de points de vue divers ont été présentés cette semaine. Mais nous nous accordons tous sur un point : notre carnet de notes de ces cinq dernières années en tant que gestionnaires des ressources de la terre n'est guère brillant. Pourtant, je continue d'être optimiste. En travaillant ensemble, nous pouvons honorer les promesses de Rio et ouvrir la voie menant au développement durable.

L'esprit de Rio est toujours fort mais il n'est pas resté sans défis; nous avons été marginalement productifs, mais ne nous sommes pas montrés résolus quant au fond, c'est-à-dire au niveau des gouvernements, des institutions internationales et des assemblées législatives.

Trop souvent, nous avons choisi de ne rien changer dans nos habitudes, ce qui a eu pour résultats des augmentations constantes d'émissions de gaz à effet de serre et un écart croissant entre les riches et les pauvres. Au cours de ces cinq dernières années seulement, nous avons ajouté 450 millions de personnes sur notre terre; nous avons augmenté les émissions de carbone de 4 % et nous avons détruit 3,5 % de plus de forêts tropicales dans le monde. Les écosystèmes qui sont essentiels pour le fonctionnement des systèmes de vie sur terre continuent d'être sapés, et la dégradation des sols menace la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, en particulier en Afrique.

Une autre statistique inquiétante montre qu'il existe une stagnation, voire une réduction du soutien financier des

gouvernements en faveur du développement durable. L'aide publique au développement, exprimée en pourcentage du PNB des pays donateurs, est de 0,27 %, chiffre le plus bas jamais atteint en 50 ans.

Au niveau des réalisations, les investissements étrangers directs dans les pays en développement ont plus que triplé depuis 1992. Ces investissements ont atteint 285 milliards de dollars en 1996. Pourtant, ils ne sont pas une panacée pour le développement durable; 73 % de ces investissements concernent 12 pays seulement, et ils ne se sont pas encore véritablement fait sentir dans les secteurs de l'environnement et social. La société civile est devenue une force importante dans la mise en oeuvre d'Action 21 et pour sensibiliser davantage le public à la durabilité mondiale, en particulier au niveau local.

Un Fonds pour l'environnement mondial restructuré a été créé. À Rio, les gouvernements ont demandé que le FEM soit restructuré. En mars 1994, on est parvenu à un accord qui répond totalement aux dispositions d'Action 21. Le nouveau FEM permet d'assurer l'universalité de sa composition, une souplesse dans ses opérations, la transparence et la démocratie dans sa direction, et la prévisibilité de son financement ainsi que l'accessibilité et la non-conditionalité.

Le Fonds restructuré a aussi été approvisionné avec un fonds d'affectation spéciale de 2 milliards de dollars. Il est évident que le FEM représente le premier, et surtout le plus important engagement financier issu du Sommet de Rio. Depuis trois ans qu'il a été restructuré, le FEM, par le biais de ses organes d'exécution — le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale —, fonctionne dans plus de 110 pays, et 161 nations y participent. Et, à titre provisoire, il fait fonctionner le mécanisme financier pour la Convention sur la diversité biologique et pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Mais surtout, le FEM est un instrument financier qui attire et mobilise des ressources du secteur privé et cherche à obtenir des possibilités de cofinancement avec d'autres institutions de développement bilatérales et multilatérales. Aujourd'hui, il accorde plus de 1,6 milliard de dollars en dons en faveur de pays bénéficiaires, tout en attirant plus de 4 milliards de dollars provenant d'autres sources.

Nos acquis sont nombreux si on considère le peu de temps qui s'est écoulé depuis Rio. Il faut néanmoins reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire, non seulement pour s'attaquer aux problèmes mondiaux de l'environnement, mais aussi pour accroître l'efficacité de nos activités,

notre capacité d'action et la diffusion des enseignements et expériences.

Il s'agit d'une année très importante pour le FEM. Si nous voulons continuer d'être le mécanisme principal pour l'environnement mondial, et aider les pays en développement à réaliser les engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention sur les changements climatiques et de la Convention sur la biodiversité, encourager le transfert de technologies écologiquement rationnelles, en particulier les énergies renouvelables, de même que les partenariats pour la durabilité mondiale, il est absolument essentiel d'approvisionner le FEM en conséquence. Je suis très encouragé par les fermes déclarations d'appui que nous avons entendues cette semaine.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion — en fait la responsabilité — de ne pas nous contenter de faire le bilan du passé mais d'examiner de toute urgence les activités requises pour que nos modes de vie et de consommation, notre croissance démographique et nos établissements humains suivent une voie viable.

Cette semaine, plusieurs priorités ont été relevées : eau douce, océans, mégapoles, forêts et désertification. Ce sont là des domaines très importants et il faut prendre, à leur égard, des mesures concertées nationales et internationales. Aujourd'hui, j'aimerais mentionner une priorité particulière, avec toutes les conséquences profondes et vastes qu'elle peut avoir pas simplement dans les domaines dont j'ai parlé, mais aussi dans ceux de la santé, des moyens de subsistance et du bien-être de la population dans le monde. Il s'agit d'une priorité qui, dans quelques mois, mettra à l'épreuve notre volonté politique et notre détermination de passer des paroles aux actes. Je veux parler de la question des changements climatiques, de la nécessité d'établir des objectifs contraignants, avec des échéances précises, pour réduire les gaz à effet de serre et poursuivre un développement durable dans le domaine de l'énergie.

Il existe un consensus très clair sur le fait que nous modifions notre atmosphère comme jamais auparavant par des émissions de carbone. Il existe certaines incertitudes scientifiques en ce qui concerne leurs conséquences au niveau régional. Mais pour agir sur les changements climatiques il ne faut pas attendre que toutes les incertitudes prennent fin et que les liens qui existent dans ce domaine aient été prouvés au-delà de tout doute. Nous devons agir lorsque la possibilité ne peut plus être sous-estimée. C'est là l'approche que nous avons adoptée dans le passé face à des problèmes prioritaires que pose l'environnement, tels que la pollution de l'atmosphère, les pluies acides, les

produits chimiques toxiques et l'interdiction de pesticides comme le DDT.

Nous ne devrions pas non plus semer la confusion eu égard aux responsabilités. La principale responsabilité incombe à ceux qui provoquent les plus grandes émissions. À des problèmes mondiaux d'une telle envergure, il faut trouver des solutions de vaste portée, rentables et fondées sur la coopération de toutes les nations, sans porter préjudice au droit du monde en développement à son propre développement durable. À cet égard, les incitations pour faciliter les transferts à grande échelle vers les pays en développement de techniques efficaces relatives à l'énergie et aux énergies renouvelables pourraient contribuer à la réalisation des objectifs eu égard au développement et à l'environnement. Le FEM est prêt à aider la communauté internationale dans cet effort.

De façon modeste, le FEM aide déjà les pays en développement et les économies en transition à faire les premiers pas vers la gestion de ce problème. Dans un temps limité et avec des ressources réduites, nous avons plus que quintuplé la production mondiale d'énergie photovoltaïque. Et, avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, nous explorons les caractéristiques d'un programme à grande échelle sur l'énergie renouvelable. Néanmoins, nos efforts collectifs ne pourront avoir un impact sur les changements climatiques dans le monde tant que les pays industrialisés et en voie d'industrialisation ne feront pas ce qu'ils doivent pour réduire leurs émissions. Il n'est pas trop tard pour parvenir à un accord équitable et efficace à Kyoto, à condition de mobiliser la volonté politique pour que des mesures nécessaires soient prises maintenant. Nous ne devons pas jouer avec l'avenir de nos petits-enfants et de leurs enfants.

Action 21 débute avec cette observation optimiste :

«Si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui tout seul, mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat pour le développement durable». (A/CONF.151/26 (vol. 1), annexe II, par. 1.1)

Le Fonds pour l'environnement mondial a eu le privilège d'aider à la mise en oeuvre de la part lui revenant dans ce partenariat au nom des peuples du monde. Et nous

continuerons à le faire dans l'intérêt du développement durable des générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie M. Mohamed El-Ashry, Président-Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial, de sa déclaration.

M. Mohamed El-ashry, Président-Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant sur ma liste est M. Martin Khor, Directeur de Third World Network, qui va prendre la parole au nom du Groupe principal des organisations non gouvernementales.

M. Martin Khor, Directeur de Third World Network, est escorté à la tribune.

M. Khor (Third World Network) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la communauté des organisations non gouvernementales, je voudrais remercier le Président et les membres de l'Assemblée générale de l'occasion qui nous est donnée et de l'honneur qui nous est fait de prendre la parole devant l'Assemblée générale et de participer aux groupes de travail de cette très importante session extraordinaire.

Il y a cinq ans, le Sommet de la Terre a été une source d'espoir pour un nouveau partenariat mondial. Aujourd'hui, les citoyens du monde s'inquiètent du fait que nous nous avançons toujours plus près du désastre écologique. Nous sommes également très déçus de voir que l'esprit de Rio s'est quelque peu dissipé. L'aide publique au développement a fortement diminué. Le service de la dette et la détérioration des termes de l'échange continuent de drainer les ressources financières des pays en développement. À la fin des années 80, par exemple, les pays de l'Afrique subsaharienne ont perdu 15 % de leur produit national brut en raison de la détérioration des termes de l'échange. Dans l'ensemble, aujourd'hui, 300 à 500 millions de dollars passent du Sud au Nord, créant un vide financier énorme que le faible volume d'aide publique au développement n'est pas en mesure de pleinement combler.

Au lieu des transferts de technologie promis à Rio, l'accord sur les nouveaux droits de la propriété intellectuelle conclu à l'Organisation mondiale du commerce a dressé pour le Sud de nouvelles barrières l'empêchant d'accéder aux technologies écologiquement rationnelles. Cet accord a

également accéléré la pratique de ce que nous appelons, dans la communauté des organisations non gouvernementales, le biopiratage, c'est-à-dire que les ressources génétiques et les connaissances des communautés locales sont dérobées et font l'objet de brevets et de produits brevetés qui deviennent une nouvelle source d'énormes profits pour les grandes sociétés. Les victimes principales sont les communautés pauvres et les citoyens qui subissent la destruction de leur environnement et les indignités de la pauvreté.

Et pourtant, aujourd'hui, nous appuyons et saluons les centaines et les milliers de dirigeants de communautés locales et les millions d'individus anonymes dans le monde qui, au cours des cinq dernières années, ont continué à susciter parmi nous l'espoir que des efforts étaient en cours pour sauver la Terre.

Nous saluons les peuples autochtones, qui protègent désespérément ce qui reste des forêts tropicales et autres écosystèmes dans le monde.

Nous saluons les communautés locales et ceux qui militent pour l'environnement, du Nord comme du Sud, qui luttent pour sauver ce qui reste de leurs forêts centenaires et qui s'opposent courageusement aux décharges de produits toxiques, et aux industries à risque installées dans leurs communautés.

Nous saluons les communautés de chaque région du monde qui ont dû courageusement défendre leurs terres, leurs maisons et leurs ressources contre les empiétements des intérêts commerciaux et des grands projets de plusieurs milliards de dollars, qui s'avèrent être économiquement non viables ou écologiquement destructeurs et qui ont créé des millions de réfugiés de l'environnement.

Nous saluons les milliers de fermiers à travers le monde qui sont victimes des effets nocifs de l'agriculture à base de produits chimiques, qui se sont tournés d'eux-mêmes vers l'agriculture organique et qui régénèrent leur terre et leurs sols malgré le manque d'appui des autorités du milieu agricole.

Nous saluons les mouvements de consommateurs qui luttent contre des produits malsains et des modes de consommation non durables, qui font campagne pour l'allaitement naturel et contre les aliments pour nourrissons, qui sonnent l'alarme à propos des pesticides nocifs et des médicaments écoulés dans le tiers monde, et qui ont intenté un procès à l'industrie du tabac et l'ont contrainte, aux États-Unis tout au moins, à reconnaître sa responsabilité, à

payer des milliards de dollars de dommages-intérêts, et à accepter que le Gouvernement réglemente ses activités.

Nous saluons les militants et les savants qui exposent au grand jour les aspects menaçants du génie génétique, et qui mènent campagne contre la brevétisation des manifestations de la vie et contre le clonage des créations de la Nature.

Nous saluons les femmes qui sont au premier plan de la lutte communautaire pour la survie, qui étreignent les arbres pour les empêcher d'être abattus, qui s'opposent à l'avancée des bulldozers, qui luttent contre les industries toxiques et les décharges toxiques pour empêcher l'intoxication de leurs enfants.

Ces personnes anonymes et courageuses, qui sont souvent les plus pauvres et les plus humbles de nos sociétés, sont les authentiques pratiquants et les héros véritables du développement durable à propos duquel tous les autres se contentent de parler. Elles sont à l'avant-garde de la bataille pour défendre leurs droits et sauver non seulement leur monde, mais le monde qui appartient à chacun d'entre nous, en notre nom, toujours avec acharnement et courage, et parfois au prix de leur vie. Ce sont elles qui nous incitent à croire qu'il existe encore un espoir pour le développement durable.

Nous saluons également les nombreuses organisations non gouvernementales dans les domaines du développement et de l'environnement, les journalistes spécialisés dans l'environnement, les fonctionnaires des administrations locales, les planificateurs au niveau national et les rares et précieux dirigeants politiques et diplomates qui, sur le plan international, ont retroussé leurs manches en faveur du développement durable. Beaucoup d'entre eux, qui sont présents dans cette salle et ailleurs dans ce bâtiment, s'opposent au statu quo et agissent en pionniers.

Nous devons au public de relever notre part du défi que posent les moyens et modes de production, la technologie, la consommation et les modes de vie anciens et non durables.

Les millions de batailles qui sont livrées au plan local sont toutes liées au pouvoir croissant de la mondialisation. La mondialisation qui prévaut aujourd'hui n'est pas équitable, et il ne fait aucun doute qu'elle ne profite qu'à quelques-uns et en marginalise beaucoup d'autres. Elle est basée sur les mêmes modèles de consommation et de production que nous avons déjà qualifiés de non durables. Elle repré-

sente le pouvoir croissant du milieu des affaires, qui accroît son monopole sur l'économie.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Rio, la mondialisation a sapé l'ordre du jour du développement durable. Le commerce et la compétitivité sont devenus les grandes priorités dans de nombreux pays, et l'environnement s'est dégradé. En particulier, les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 1994 semblent l'avoir emporté sur les accords de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de 1992 (CNUED). Aujourd'hui l'Organisation mondiale du commerce institutionnalise la mondialisation.

Les organisations non gouvernementales s'inquiètent également de voir que le rôle de l'ONU est régulièrement érodé et transféré aux institutions de Bretton Woods et à l'Organisation mondiale du commerce, qui offrent un mode différent de coopération internationale. Nous demandons donc aux dirigeants politiques de prendre le contrôle de la mondialisation et de l'orienter vers la durabilité.

Au cours des cinq prochaines années, les 10 autres mesures suivantes doivent être prise d'urgence. Tout d'abord, nous devons rendre le secteur privé plus responsable. Deuxièmement, nous devons rendre les systèmes mondiaux commerciaux et financiers plus transparents et plus responsables envers le public et envers les objectifs du développement durable. Troisièmement, nous devons considérablement renforcer les ressources et le rôle de l'ONU afin qu'elle puisse rester fidèle à sa mission qui est de servir les peuples. Quatrièmement, nous devons offrir plus de possibilités aux organisations non gouvernementales de participer à l'ONU, à l'élaboration des politiques et aux consultations au niveau national. Cinquièmement, nous devons intégrer les problèmes qui se posent dans le domaine social, de l'équité et de l'environnement dans les politiques économiques et la planification du développement aux niveaux national et international. Sixièmement, nous devons évaluer de façon rigoureuse les nouvelles technologies sous l'angle de leur impact écologique, sécuritaire et social. Septièmement, nous devons conclure rapidement des traités efficaces interdisant l'exportation de substances chimiques toxiques et d'autres substances. Huitièmement, nous devons accorder la plus haute priorité à la nécessité de protéger les lignes de partage des eaux et les régions montagneuses, afin de prévenir de nouvelles pertes forestières et préserver les ressources en eau pour l'avenir. Neuvièmement, nous devons prendre plus au sérieux la tâche de l'élimination progressive de l'agriculture non durable et promouvoir vigoureusement l'agriculture durable. Dixièmement, nous devons entamer un nouveau dialogue

Nord-Sud et réformer les relations économiques internationales, en commençant par la réunion du Groupe des Huit et les engagements de Rio, mais progresser également dans les domaines de l'allégement de la dette et de l'adoption de termes de commerce et de financement plus justes pour les pays en développement.

Nous, les organisations non gouvernementales, nous rendons compte que ces tâches sont très difficiles à accomplir et qu'elles ne peuvent l'être que si les citoyens eux-mêmes y participent activement et font campagne en leur faveur. Au cours des cinq prochaines années, on peut attendre des organisations non gouvernementales qu'elles fassent pression sur nos décideurs de politiques, nos politiciens et nos diplomates pour qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris en faveur de la durabilité. Mais les organisations non gouvernementales, les groupes de citoyens et les mouvements sociaux intensifieront également la pression sur eux-mêmes pour lutter pour les droits des peuples, pour l'environnement local et mondial et pour l'avenir de cette Terre.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le Directeur de Third World Network de sa déclaration.

M. Martin Khor, Directeur de Third World Network, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant est M. David Kerr, de la Chambre de commerce internationale, qui va prendre la parole au nom du Groupe principal du commerce et de l'industrie.

M. David Kerr, de la Chambre de commerce internationale, est escorté à la tribune.

M. Kerr (Chambre de commerce internationale) (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie les membres de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole dans le cadre de cette session extraordinaire de l'Assemblée.

Le Sommet de Rio en 1992 a lancé au monde des affaires un défi et offert une occasion : un défi pour qu'il harmonise ses pratiques en vue du développement durable; une occasion d'assumer le leadership dans la recherche de réponses. Cinq ans plus tard, en 1997, nous croyons qu'il y a des résultats positifs.

Les compagnies membres du World Council for Sustainable Development ont pris l'initiative de définir les questions qui doivent être traitées et de travailler ensemble

pour trouver des réponses et les mettre en pratique. Beaucoup de choses ont été faites. Beaucoup d'autres ont été entreprises. Et beaucoup restent à faire. Après tout, le développement durable ne peut être réalisé par une seule entreprise, un seul secteur des affaires ou un seul pays. Il doit être un effort coopératif et collectif qui implique un apprentissage par tâtonnements.

Les gouvernements se retirent avec raison de domaines où d'autres, tels que la société civile et le milieu des affaires, sont le mieux à même d'exécuter, comme elles le montrent, les fonctions nécessaires. Le milieu des affaires, grâce au libre-échange, diffuse les technologies, les compétences et les processus requis pour le développement et, lorsque les cadres mondiaux s'y prêtent, pour un développement durable accru.

Toutefois, malgré ces événements positifs, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les médias ont tendance à faire appel au milieu des affaires pour tout : créer la richesse et des emplois, nettoyer l'environnement, réaliser le développement, satisfaire tous les actionnaires, lutter contre la corruption, éduquer, fournir les soins de santé et, en général, stabiliser et améliorer la société.

De toute évidence, le milieu des affaires ne peut pas tout faire. Cependant, il peut contribuer à la recherche de solutions. À la seule condition d'en tirer un profit. Une chose est certaine : une entreprise qui n'est pas profitable dans le temps cesse d'exister et ne peut contribuer au règlement d'aucune question. Donc, en ce sens, la compétitivité sur le marché doit être la préoccupation principale de toute entreprise.

C'est précisément pour cette raison que les entreprises les plus clairvoyantes s'intéressent au développement durable. Plusieurs tendances montrent que le milieu des affaires accorde de plus en plus d'attention à l'ordre du jour du développement durable afin de rester compétitif. Aucune tendance prise isolément n'est complètement convaincante. Cependant, prises ensemble, les tendances constituent une lecture qui s'impose pour un décideur sérieux.

Les tendances, qui incluent une réglementation relative à l'environnement et des mesures d'application, deviennent plus rigoureuses — dans certains pays, les responsables d'entreprises peuvent être condamnés à des peines d'emprisonnement pour dommage volontaire causé à l'environnement. Ces entreprises peuvent faire des économies et augmenter leurs profits en réduisant le gaspillage et en utilisant plus efficacement les ressources naturelles. Certains gouver-

nements préfèrent encourager l'autoréglementation et les ententes avec des organismes gouvernementaux que de promulguer de nouvelles lois sur l'environnement. Les banques s'intéressent de plus en plus aux antécédents des entreprises dans le domaine de l'environnement. Elles se préoccupent de leurs propres obligations juridiques et de l'incapacité des emprunteurs à rembourser les prêts qui leur ont été consacrés dans le cas où ils doivent régler de lourdes factures concernant des opérations de nettoyage. Les personnes les plus intelligentes et les plus compétentes préfèrent travailler pour des entreprises qui assument leurs responsabilités envers l'environnement. Le public utilise son pouvoir d'achat pour encourager le milieu des affaires à assumer les responsabilités qui lui incombent envers l'environnement et la société. De plus en plus, les groupes environnementaux et les entreprises oeuvrent ensemble pour trouver des solutions. Considérées globalement, ces tendances constituent des arguments convaincants qui incitent les entreprises à se pencher sur l'ordre du jour du développement durable.

À la prochaine étape sur la voie du progrès, nous devons répondre à la question : comment le milieu des affaires peut-il avancer plus rapidement dans cette voie positive? Une démarche importante consiste à continuer d'améliorer les lignes de communication entre les entreprises, les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Une autre démarche fait appel à l'aide des gouvernements. Nous avons besoin des gouvernements pour créer les conditions permettant la mise au point et la réalisation d'objectifs conséquents et réalistes — des objectifs qui sont basés sur le progrès scientifique et l'évaluation juste des risques et qui créeront un équilibre entre les objectifs écologiques, économiques et sociaux.

Les conditions nécessaires pour que les entreprises contribuent sensiblement au développement durable sont les suivantes : des marchés plus libres et plus ouverts — le commerce est le moteur de toutes les économies, les marchés libres prospères représentent une force puissante pour créer des occasions égales pour tous; des règles commerciales stables et prévisibles qui aident à garantir les conditions d'une concurrence plus libre et plus juste sur les marchés mondiaux; des normes internationales de qualité et d'efficacité eu égard à l'environnement permettant d'éviter les barrières commerciales; l'établissement de cibles réalistes qui tiennent compte des réalités concomitantes au fonctionnement des entreprises; des cadres internationaux pour formuler des objectifs et mettre en place les solutions les plus efficaces; des politiques pour encourager la diffusion rapide de la technologie de façon à régler de nombreux problèmes sociaux et environnementaux; les instruments

économiques qui motivent et incitent des activités qui permettent d'atteindre les buts de développement durable; des accords volontaires pour surmonter les politiques rigides et coûteuses qui tendent à imposer et à contrôler.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Rio, le milieu des affaires a fait de grands progrès. Cependant, il reste beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser le développement durable, et pour progresser davantage tous les secteurs de la société devront apporter leur contribution. Les entreprises comptent sur les gouvernements pour qu'ils apportent leurs contributions.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Je remercie le représentant de la Chambre de commerce internationale de sa déclaration.

M. David Kerr, de la Chambre de commerce internationale, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : L'orateur suivant sur ma liste est M. Bill Jordan, Secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, qui va prendre la parole au nom du Groupe principal des travailleurs et des syndicats.

M. Bill Jordan, Secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, est escorté à la tribune.

M. Jordan (Confédération internationale des syndicats libres) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis le début de la société industrielle, les ouvriers et les ouvrières ont été victimes de certains des pires effets de la production non viable. Depuis sa naissance, le mouvement syndical a oeuvré à atteindre le développement durable. Le chapitre 29 d'Action 21 reflète nos objectifs dans cette lutte historique.

Depuis 1992, par le biais de la Commission du développement durable, nous avons dit que les syndicats doivent devenir une partie vitale de l'effort fait au plan mondial pour la mise en oeuvre d'Action 21. C'est une grave condamnation du manque d'efficacité de la coopération internationale — de nous tous — du fait que nombre des engagements pris à Rio par les nations du monde, ne les ont toujours pas honorés et que les efforts échouent sur tant de fronts.

Cela illustre, je crois, le fait qu'il est erroné de penser mondialement sans agir localement. Trop souvent les aspects les plus décisifs d'un véritable changement, les lieux de travail du monde, ont été mis de côté dans la recherche

de solutions. Dans plus de 2 millions de lieux de travail du monde, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) représente 124 millions de syndicalistes appartenant à des syndicats nationaux de presque tous les pays du monde, et tous sont des travailleurs qui ont un énorme potentiel pour stimuler le changement.

Nous savons que les syndicats, avec les gouvernements et les employeurs, pourraient mobiliser les travailleurs dans ces lieux de travail pour que l'on puisse s'éloigner de ces modes de production non viables. Cela, pensons-nous, pourrait avoir un énorme impact sur tous les lieux de travail, dans chaque pays et société. Nous avons déjà montré que la participation des travailleurs à la prise de décisions dans leurs lieux de travail a permis de faire des économies en termes d'argent, de ressources et de gaspillage. C'est vrai, et c'est nous qui pouvons faire tomber la barrière de la peur suscitée par les préoccupations relatives à la perte d'un emploi due à un changement de l'environnement.

L'année dernière, au Congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats libres, au cours de la plus grande réunion jamais organisée dans l'histoire du monde, les leaders syndicalistes se sont engagés à mener campagne pour que les travailleurs et les syndicats puissent participer à l'adoption de décisions concernant le développement durable et touchant le lieu de travail. Au nom de ces dirigeants, je souhaite lancer un message clair à ceux qui participent à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale : pour s'efforcer sérieusement de relever les défis qui se posent à l'humanité aujourd'hui, le mouvement des syndicats doit participer à cette entreprise.

Nous savons que des grands changements dans les modes de production et de consommation peuvent être réalisés si, et seulement si, les lieux de travail sont placés au centre de l'action pour le développement durable, si les syndicats sont reconnus pour leur position stratégique et leur capacité de contribuer à la recherche de solutions; si les partenariats entre les employeurs, les syndicats et les gouvernements sont favorisés, notamment ceux qui sont négociés à titre de contrat de travail; si l'Organisation internationale du Travail, par le biais des normes et des mécanismes qu'elle utilise pour faire rapport, est placée au centre des plans de mise en oeuvre; si, au niveau national, ces mécanismes et ceux ayant trait à la surveillance sont liés aux activités de travail; si les pratiques d'écogestion et de vérification des comptes sur le lieu de travail sont rendues obligatoires et favorisent la participation des travailleurs et des syndicats où ils existent; et, enfin, lorsque ces mesures ne sont pas possibles, comme dans de nombreux pays en

développement, des codes de conduite sont utilisés pour intégrer l'emploi et les perspectives de justice sociale.

Le mouvement syndical reconnaît que le changement climatique est la préoccupation environnementale potentiellement la plus perturbatrice. Nous savons que les mesures drastiques requises pour résoudre ce problème peuvent avoir un impact sans précédent sur les travailleurs, non seulement au niveau des industries du charbon, du pétrole, des gaz, des forêts, des transports et de la pêche, mais également à travers le monde des industries de transformation ainsi que dans les industries prestataires de services. Cependant, nous savons également que faute d'adopter des mesures énergiques, l'incidence des changements climatiques sur les travailleurs et leurs familles pourrait être catastrophique.

Nombre de travailleurs ont dû être déplacés du fait de ces changements climatiques. Dans les pays en développement, les travailleurs doivent déjà porter le fardeau du sous-développement lié à la pauvreté et à une santé déficiente. Toute politique climatique mondiale doit assurer les droits de ces peuples au développement économique. Bref, toute réponse aux changements climatiques doit être équitable pour être appuyée au plan mondial. Il faut une campagne d'éducation massive pour expliquer aux gens pourquoi les modes de consommation doivent radicalement changer chez eux, sur le lieu de travail, et comment cela peut se faire.

L'écoaudit sur le lieu de travail, que nous encourageons depuis 1993, fait passer le message et rapproche les travailleurs et les employeurs pour s'attaquer à une série de problèmes de production, y compris la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Il fournit également un mécanisme pour contrôler et évaluer les progrès et pour alimenter les processus de préparation de rapport au niveau national que requiert la Commission du développement durable.

L'un de nos membres, la Confédération suédoise des employés professionnels (TCO), a fourni un modèle de travail concret dans son plan «TCO 6E» visant à intégrer les politiques de l'environnement comme base de l'écoaudit sur le lieu de travail. Les grands employeurs y oeuvrent déjà avec la Confédération suédoise des employés professionnels. C'est donc à ce genre d'action qu'aspire un monde qui est las de n'entendre que des mots.

Les syndicalistes représentent la plus grande armée au monde permanente, mobilisée et motivée pour diffuser les connaissances, établir les valeurs, changer les attitudes et, surtout, honorer un engagement, afin de favoriser un changement positif dans le monde du travail dans leurs intérêts et de ceux d'une société plus juste et plus équitable pour

leurs familles. Nous demandons aux participants à cette session de réfléchir aux possibilités qu'offre une telle armée travaillant pour la cause du développement durable.

Le mouvement du syndicat mondial a prouvé qu'il pouvait influencer le cours de l'histoire, de la révolution industrielle à la défaite de l'apartheid. S'il vous plaît — et je le répète encore une fois, s'il vous plaît — utilisez notre force et utilisez-la dans vos plans pour façonner un monde meilleur.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :

Je remercie le Secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres de sa déclaration.

M. Bill Jordan, Secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :

L'orateur suivant est M. Godwin O. P. Obasi, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale.

M. Godwin O. P. Obasi, Secrétaire général de l'Organisation météorologique internationale, est escorté à la tribune.

M. Obasi (Organisation météorologique mondiale) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole devant l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, qui a été convoquée pour évaluer les progrès accomplis dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992.

Le mandat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) recoupe un nombre important de secteurs clefs qui sont de la plus haute importance pour le développement durable de toutes les nations. Dès 1976, l'Organisation météorologique mondiale a publié la première déclaration sur les changements climatiques faisant autorité en la matière, laquelle révélait les incidences de l'accumulation des gaz à effet de serre sur l'atmosphère. Cette déclaration a été suivie par la tenue des première et deuxième Conférences mondiales sur le climat, la création en 1988 par l'OMM et le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'un Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'un Comité intergouvernemental de négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1990. Nous continuons à parrainer différents systèmes d'observation qui visent à fournir des informations scientifiques et de meilleures

prévisions et évaluations sur les climats en vue d'aider les gouvernements à honorer les engagements qu'ils ont pris de réduire les émissions de gaz à effet de serre aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'OMM et les organisations qui lui sont associées ont également parrainé un programme d'action pour le climat qui est destiné à promouvoir la mise en oeuvre et le développement à venir de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'OMM, grâce aux services météorologiques et hydrologiques nationaux de tous les pays, continue de contrôler les concentrations d'ozone, le transport à longue distance des polluants atmosphériques, l'acidité et la toxicité des pluies et les niveaux dans l'air des aérosols. Nous participons activement au contrôle de l'environnement urbain et nous aidons à la mise en place de politiques de réduction. C'est l'Organisation météorologique mondiale qui a lancé en 1975 la première mise en garde contre l'appauvrissement de la couche d'ozone dans la haute atmosphère et ses répercussions éventuelles sur l'environnement et la santé. Cette initiative a été suivie d'un plan d'action international et d'évaluations scientifiques de l'OMM et de ses partenaires qui ont jeté les bases ayant permis d'aboutir à la Convention de Vienne de 1985 pour la protection de la couche d'ozone, de son Protocole de Montréal et de ses amendements ultérieurs. La réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans l'atmosphère qui en a résulté représente un succès important pour la communauté internationale dans la mise en oeuvre d'Action 21.

En ce qui concerne la mise en oeuvre du chapitre 12 sur la lutte contre la désertification, l'OMM coopère avec des institutions telle l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de promouvoir l'application de méthodes de météorologie agricole destinées à améliorer l'utilisation des sols, la sélection des cultures et les pratiques de gestion des terres. Étant donné qu'une sécheresse chronique contribue à la désertification, l'OMM continue d'accorder son appui à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et aux institutions comme les Centres conjoints de contrôle créés par l'OMM à Nairobi et Harare.

Une autre activité importante pour l'OMM est la mise en oeuvre du chapitre 17 relatif à la protection des océans. Les nombreux programmes pertinents de l'OMM comprennent un contrôle minutieux des océans et un Système pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine offre ces services.

L'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce, qui a été examiné par cette session extraordinaire, est le résultat d'une étude entreprise par l'OMM, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres institutions en réponse à la demande formulée par la Commission du développement durable. L'étude a confirmé que nos connaissances étaient insuffisantes pour savoir exactement la quantité d'eau disponible, ce qui rend difficile une gestion effective et rationnelle des ressources en eau. À cet égard, l'OMM, avec l'appui de la Banque mondiale, a lancé un Système d'observation du cycle hydrologique mondial pour aider les services hydrologiques nationaux des pays à faire face à ces difficultés.

Aux termes d'Action 21, plan d'action pour le développement durable, l'OMM a accordé une priorité élevée au renforcement des capacités et aux transferts de technologies appropriées et peu coûteuses vers les pays en développement, les pays dont les économies sont en transition et en particulier vers les petits États insulaires en développement. Le développement durable subit le contrecoup des catastrophes naturelles. L'OMM continue donc d'aider les services météorologique et hydrologique nationaux afin qu'ils améliorent les systèmes d'alerte rapide en vue d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles provoquées par des cyclones tropicaux, des ouragans, des inondations, des sécheresses et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. À ce propos, des succès importants et quantifiables dans de nombreuses régions du monde ont été réalisés. C'est pourquoi la mise en oeuvre des activités de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles d'ici à la fin de la décennie doit se poursuivre et être accélérée.

Je souhaiterais terminer en signalant que, s'agissant de la mise en oeuvre d'ensemble d'Action 21 de la CNUED, des progrès importants ont été accomplis dans certains domaines et peu dans d'autres. Je me félicite d'avoir pu faire connaître les principales contributions apportées par l'OMM à la mise en oeuvre d'Action 21. Que pouvons-nous espérer des cinq prochaines années qui suivront cette session extraordinaire de l'Assemblée générale?

Premièrement, il est nécessaire que tous les pays du monde prennent des engagements fermes vis-à-vis des différentes conventions qui ont pour objectif de protéger l'atmosphère et l'environnement de la planète.

Deuxièmement, les gouvernements doivent transformer ces engagements en actes.

Troisièmement, il est essentiel qu'un appui plus important soit accordé aux réseaux qui contrôlent l'atmosphère, le cycle hydrologique, les ressources en eau et les océans ainsi qu'à la recherche sur l'environnement et les changements climatiques de façon à pouvoir améliorer nos connaissances scientifiques et conseiller les gouvernements et les organes de décisions d'accroître leurs initiatives d'atténuation des effets.

Quatrièmement, il est important de continuer d'accorder un appui ferme aux activités du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution des climats.

Cinquièmement, les gouvernements auront besoin de mettre en place des politiques et des plans d'action qui tireront parti des conclusions de l'inventaire exhaustif des ressources mondiales en eau douce.

Sixièmement, des initiatives d'atténuation des effets des catastrophes naturelles devraient continuer de se voir accorder une grande priorité.

Septièmement, il convient d'améliorer la diffusion des fonds à l'appui des projets environnementaux ainsi que le transfert aux pays en développement de techniques leur permettant de se doter de nouvelles capacités. À cet égard, il faut encourager une plus large participation du secteur privé.

Enfin, l'Organisation météorologique mondiale continuera d'accorder une priorité très élevée aux nouvelles initiatives visant la mise en oeuvre d'Action 21, et nous attendons une coopération accrue au sein du système des Nations Unies ainsi qu'aux niveaux national, régional et international.

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) :
Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale de sa déclaration.

M. Godwin O. P. Obasi, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, est escorté de la tribune.

Point 3 de l'ordre du jour (*suite*)

Pouvoirs des représentants à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-19/3 et Corr.1)

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 12 de son rapport (A/S-19/3 et Corr.1).

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-19/1).

Le Président par intérim (*interprétation de l'arabe*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 3 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.